



# JOURNAL DES DEBATS

679

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 21 – 2021

## Séance

du vendredi 17 décembre 2021

Présidence : Katia Lehmann (PS), présidente

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du  
Parlement a.i

### Ordre du jour :

16. Motion no 1380  
Evolution des plans de gestion des forêts dans le contexte du réchauffement climatique et de la pression économique sur l'approvisionnement en bois de construction : le temps d'agir. Pierre-André Comte (PS)
17. Motion no 1386  
Faire du Jura un canton pionnier en matière d'hydrogène vert. Bernard Studer (PDC)
18. Interpellation no 975  
Quelle stratégie pour « l'accueil » du loup dans le Jura ? Pierre-André Comte (PS)
19. Interpellation no 976  
Qu'en est-il du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ? Pierre-André Comte (PS)
20. Question écrite no 3414  
Solaire thermique dans le Jura : où en est-on ? Pauline Godat (VERT-E-S)
21. Question écrite no 3417  
Combattre les plantes envahissantes : pas tous à la même enseigne. Alain Koller (UDC)
22. Postulat no 439  
Pour un soutien du bénévolat dans notre Canton. Florence Boesch (PDC)
23. Interpellation no 977  
Volonté irréflectie de démantèlement ? Rémy Meury (CS-POP)
24. Question écrite no 3419  
Mineurs sollicités comme traducteurs : quelles directives pour les services de l'administration cantonale ? Gaëlle Frossard (PS)

29. Motion no 1383  
Valorisation du métier d'infirmier-ère : Aux actes ! Quentin Haas (PCSI)
32. Elections du Parlement
  - 32.1 Présidence du Parlement
  - 32.2 Première vice-présidence du Parlement
  - 32.3 Deuxième vice-présidence du Parlement
  - 32.4 Deux scrutateur-trice-s
  - 32.5 Deux scrutateur-trice-s suppléant-e-s
33. Election du Gouvernement
  - 33.1 Présidence du Gouvernement
  - 33.2 Vice-présidence du Gouvernement

*(La séance est ouverte à 13.30 heures en présence de 59 députés.)*

---

**La présidente :** Je vous souhaite la bienvenue pour cette deuxième partie de notre dernière séance de l'année.

Nous allons reprendre, comme annoncé en fin de séance mercredi, notre ordre du jour avec le traitement des points du Département de l'environnement et du Département de l'intérieur. Nous terminerons par le point 29. Le point 22 a été reporté à la séance de janvier. Nous terminerons cette partie initiale au plus tard à 15 heures pour ensuite aborder les points relatifs aux élections. Sans plus attendre, nous passons au point 16 avec la motion no 1380.

**16. Motion no 1380**  
**Evolution des plans de gestion des forêts dans le contexte du réchauffement climatique et de la pression économique sur l'approvisionnement en bois de construction : le temps d'agir**  
**Pierre-André Comte (PS)**

Par un de ces retournements de situation que l'économie mondialisée provoque sans avertissement préalable, le prix du bois flambe. L'approvisionnement international est soumis à une demande exponentielle de la part des grandes

puissances consommatrices privées du bois de leurs fournisseurs habituels. Les dégâts forestiers dus au réchauffement climatique sont à l'origine du phénomène économique.

Les propriétaires des forêts jurassiennes sont soumis de même à une pression qui les oriente sur une augmentation de leur production, voire sur une surexploitation. Les plans d'aménagement forestier (section 3 de la loi sur les forêts) se fondent sur les plans de gestion forestière, qui doivent en principe être révisés tous les 15 ans - ce qui n'est pas le cas partout dans le Jura où des plans de 30 ans sont encore en vigueur -, et sur les inventaires forestiers. Le dernier inventaire des forêts datant de 2004, il n'est manifestement plus conforme à la réalité d'aujourd'hui.

Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement est invité à ordonner l'établissement d'un nouvel inventaire forestier et, à partir de là, à exiger des propriétaires de forêts la révision de leurs plans de gestion, de sorte qu'ils répondent à l'exigence écologique d'aujourd'hui, liée au réchauffement climatique et aux dangers qu'une évolution économique désordonnée, résultant de la pénurie mondiale du bois de construction, fait peser sur elle.

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Puisque j'ai l'honneur d'ouvrir les feux de cet après-midi festif, vous ne m'en voudrez pas, Madame la Présidente, de vous adresser quelques mots au sujet des dernières minutes que vous vivez au perchoir. Dans un instant, vous redescendrez au niveau inférieur du Parlement. Là où nous sommes écrasés par nos responsabilités. C'est l'occasion pour moi, jouissant du privilège de la tribune, de vous remercier pour la conduite de notre Législatif au cours d'une année singularisée par la situation sanitaire, terriblement restrictive quand elle ne fut pas liberticide. Je suis particulièrement heureux que vous ayez été sur le devant de la scène lors de la victoire mémorable du Jura à Moutier le 28 mars dernier. Comme Prévoitaise d'origine, je sais que vous avez savouré ce délicieux moment qui marquera durablement notre histoire. Vous avez assumé votre tâche avec une grande classe. Je vous en suis personnellement infiniment reconnaissant. Mes compliments, je les adresse aussi Madame la Présidente du Gouvernement, Nathalie Bartholout.

Chers collègues, la motion no 1380 résulte d'une prise en compte des préoccupations auxquelles sont confrontés les professionnels de la forêt. Un sujet, une question qui, me semble-t-il, mérite comme réponse autre chose que « ce n'est pas le moment ». Ce qui surprend dans la prise de position du Gouvernement, c'est qu'elle n'évoque nulle part les prescriptions de la législation sur les forêts. On m'accordera dès lors, comme parlementaire, la légitimité de la surprise. Les plans de gestion forestière ont 30 ans d'âge, alors qu'ils devraient être révisés tous les 15 ans. Sommes-nous donc ici devant un régime d'exception ? Vous admettez que je trouverais cela plutôt curieux.

Pas de dépenses, proclame le Gouvernement. Obsession de notre temps, cela va de soi, qui laisse augurer le surplace divertissant auquel on devra petit à petit s'habituer au cours des années qui viennent. Les flageolements de jambes qui ont trahi la fébrilité de quelques intervenants mercredi sont là pour m'en convaincre.

Evidemment, on n'établit plus de nos jours des inventaires sur le mode en vigueur au début des années 2000. Je n'ignore pas cela. Les moyens techniques modernes, peu dispendieux, dont le drone, sont à notre disposition pour cartographier nos massifs forestiers dans les détails les plus

infimes. Dès lors, l'objection des coûts ne me semble pas recevable. Elle est par ailleurs contredite dans la phrase du Gouvernement sur, dit-il, l'utilisation future des outils numériques et géomatiques à des coûts moins élevés.

Le rejet de la motion par le Gouvernement plonge des forestiers dans l'expectative. Aujourd'hui, les plans de gestion et leur table de production sont obsolètes. Comment dès lors agir de manière rationnelle et respectueuse d'une gestion qui obéisse à une logique de protection de l'environnement, à laquelle nous souscrivons tous ? Quand le Gouvernement préconise de passer d'une gestion planifiée des forêts à une gestion des aléas du risque, il ouvre une voie que je considère pleine de dangers. Profitera-t-on dans la longue période de bouleversements naturels qu'on nous annonce avec gravité et qu'on nous prédit avec réalisme, profitera-t-on de procéder à des moissonnages de nos forêts qui recevraient alors l'accord de l'Etat ?

Le Gouvernement entend miser sur l'adaptation des forêts. Adaptation, mot décidément à la mode dans le jargon officiel qui devient de plus en plus incompréhensible. Qu'est-ce que cela veut dire ? On ne le sait pas trop, mais c'est comme ça. Il faut s'adapter et je le fais volontiers pour ne pas manquer à la sanction selon laquelle l'intelligence est la faculté de s'adapter aux changements. Le grand risque que je vois dans la position gouvernementale, c'est que collectivement, forestiers, communes, marchands, nous perdions les labels PEFC et FSC qui ne sont attribués que dans la mesure où les plans de gestion sont mis à jour, ce qui est plutôt logique. La certification exclut notamment les coupes rases et énumère une série de restrictions que ne pourra respecter une gestion des aléas et des risques.

Pour rappel, le PEFC en français, c'est un programme de reconnaissance des certifications forestières. Le label PEFC intervient pour favoriser la préservation de la forêt ainsi que le maintien de son équilibre écologique. Les entreprises certifiées PEFC montrent leur engagement en faveur de l'environnement ainsi que leurs responsabilités envers le matériau bois. Ce label est synonyme de durabilité, tant d'un point de vue écologique, social ou économique. Quant au label FSC, il permet à ses détenteurs de valoriser leurs produits et services, comme le résultat d'une gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. Si nous devions perdre ces labels, Monsieur le Ministre, vous en conviendrez, nous nous retrouverions dans une situation indélicate, impropre à satisfaire nos préoccupations environnementales si l'on prend en compte nos responsabilités réelles dans ce domaine économique, si l'on se soucie de la santé financière de la filière du bois et sociale, si l'on considère le rôle social de la forêt.

Voilà, chers collègues, pour mes considérations du jour. J'ai bien pris note que ce n'est pas le moment. Voyez-vous, Monsieur le Ministre, je déambule dans les couloirs et à la tribune du Parlement depuis 1982, depuis bien trop longtemps. Comme observateur de ma commune d'abord, puis comme député. J'ai connu l'époque glorieuse qui a suivi l'entrée en souveraineté. C'était la période où nous avions un parlement délibératif, qui dictait la cadence et contrôlait, comme le lui demande la Constitution, l'activité gouvernementale. Puis, j'ai assisté à une dégradation de ses prérogatives jusqu'à ce qu'il se dirige dangereusement vers un parlement consultatif enfin, à une époque où les moindres mots font peur, où la controverse est dénigrée et où un sentimentalisme dégoulinant prive nos débats de la vigueur

qu'ils mériteraient. Je crains que nous devions nous résoudre à devenir un parlement décoratif. Remarquez que ce serait aussi et d'abord de notre faute.

Ce n'est pas le moment, avez-vous dit. Ce n'est d'ailleurs le moment pour personne selon les retours d'informations dont je dispose. Alors, pour éviter tout épanchement ironique à cette tribune, comme on en a entendu il y a deux jours, autant que pour ne pas encourager le moindre reniement de la parole tacitement donnée, je crois qu'est venue l'heure de la prudence. Je n'aurais pas dû l'oublier quelque temps plus tôt, la prudence est la vertu du sage. Elle dirige continuellement ses actions et ne lui laisse rien entreprendre qui ne paraisse d'accord avec la raison et ne réponde à ses forces et à ses moyens. L'homme prudent, disait Socrate, doit toujours se souvenir des choses passées, se servir des présentes et prévoir les futures. C'est ce que j'ai décidé de faire à l'instant même en retirant ma motion, motion immédiatement transformée en question écrite, ce qui nous permettra d'en savoir davantage à propos du problème sur lequel j'ai attiré votre attention. Question écrite remise séance tenante au secrétaire général du Parlement.

*(L'auteur retire la motion no 1380.)*

## 17. Motion no 1386

### Faire du Jura un canton pionnier en matière d'hydrogène vert

**Bernard Studer (PDC)**

La révolution de l'hydrogène est en marche, tant dans le domaine des transports que de l'industrie. Il représente une ressource majeure pour le remplacement à terme des moteurs à explosion et contribue massivement à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> comme à celles des particules fines.

L'Union européenne et ses Etats membres l'ont bien compris. L'hydrogène figure en tête de leurs priorités dans le cadre de la relance économique post COVID-19. Pour l'heure, en Suisse, seul un consortium d'entreprises, distingué par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) du Watt d'or 2021 pour la mise en œuvre d'un réseau de camions zéro émission, exploite un écosystème à base d'hydrogène produite à partir d'électrolyse.

La production d'hydrogène n'a de sens que si elle est issue d'énergie renouvelable. Or, il se trouve qu'un projet pionnier en Suisse pourrait voir le jour l'an prochain dans le Jura. Cette unité de production a pour avantage d'utiliser les sous-produits de nos forêts jurassiennes, durement touchées par le réchauffement climatique. Le procédé novateur comprenant thermolyse et gazéification produit également du biochar qui peut être valorisé comme amendement dans l'agriculture. C'est un modèle d'économie circulaire. Par ailleurs, contrairement à l'électrolyse, il ne nécessite pas d'apport en eau et ses besoins en électricité sont beaucoup plus faibles.

Ce projet représente une opportunité unique de positionner le Jura comme la région pionnière en matière d'énergie renouvelable grâce à l'hydrogène vert produit à partir de la biomasse. Cet hydrogène vert permet de réduire notre dépendance face aux énergies fossiles importées. Il peut être produit et stocké localement. Cette filière permettrait le développement de nouvelles compétences créatrices d'emplois. Le canton du Jura apporterait ainsi une contribution

significative à la décarbonation de l'énergie afin d'atteindre à l'horizon 2050 les objectifs de neutralité carbone.

Pour autant, tout reste à faire afin que l'hydrogène du Jura soit valorisé sur le territoire cantonal et non pas entièrement acheminé à l'autre bout du pays. En favorisant le développement des infrastructures dans les domaines de la production, du stockage et de la distribution de l'hydrogène vert, le Jura se donnerait les meilleures chances de voir naître à court terme un écosystème et des synergies au niveau local avec des retombées économiques et environnementales importantes.

Dans ce cadre, nous chargeons le Gouvernement d'établir les bases légales pertinentes et d'adapter au besoin les instruments de planification existants (plan directeur cantonal, conception cantonale de l'énergie) dans le but d'atteindre les objectifs de la présente motion. La mise à jour du plan de mesures de la conception cantonale de l'énergie qui devrait être adoptée fin 2021 ainsi que l'établissement du Plan Climat constituent des opportunités à saisir.

**M. Bernard Studer (PDC)** : La décarbonation de notre économie et notre société qui repose sur les énergies fossiles depuis la révolution industrielle passe par un nouveau mix énergétique renouvelable dans lequel l'hydrogène pourrait jouer un rôle capital. Les grandes économies mondiales l'ont bien compris. Le Temps du 17 août dernier nous apprenait que les Etats-Unis planifiaient 8 milliards de dollars d'investissements pour le développement des filières de production d'hydrogène. En France, on parle de 7 milliards d'euros et en Allemagne de 7 milliards, en plus des investissements de l'Union européenne. Pour Bruxelles, l'hydrogène vert pourrait représenter 14% de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2050. Toutefois, l'hydrogène ne peut contribuer à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre que s'il est produit à partir de ressources renouvelables. Le titre de cette motion est explicite. Elle porte exclusivement sur l'hydrogène vert. L'hydrogène noir, produit à partir de gazéification du charbon, et l'hydrogène gris, produit à partir de gaz naturel par vaporeformage du méthane qu'il contient, sont à proscrire. L'hydrogène bleu est également produit à partir de gaz naturel mais il séquestre en plus le CO<sub>2</sub> généré dans le sous-sol. Selon l'Institut Paul Scherrer, le bilan écologique de ce procédé est contrasté en raison du mode d'extraction du gaz naturel, des pertes de méthane, qui est un puissant gaz à effet de serre, et de la part non captée de CO<sub>2</sub>.

Dans le canton du Jura, plusieurs projets de production d'hydrogène vert ont fait la une de l'actualité au cours des six derniers mois. Le premier projet porte sur la production d'hydrogène vert à partir de la biomasse. Développé par le groupe Corbat avec l'appui du bureau d'ingénieurs Planair, il vise la valorisation de sous-produits de l'exploitation forestière, actuellement non utilisés, tels que le bois bostryché, le bois nécrosé, en raison du réchauffement climatique ainsi que le recyclage de bois usagé. L'objectif n'est pas d'abattre un arbre sain et de bonne qualité pour produire de l'hydrogène. En plus de l'hydrogène, le projet de Glovelier produit également du biochar, ou charbon végétal, qui peut être utilisé comme amendement dans l'agriculture. Au final, le bilan carbone de ce projet n'est pas neutre, même négatif. Pour rappel, lorsque les résidus de bois pourrissent dans nos forêts, ils dégagent également du CO<sub>2</sub> sans apporter aucune plus-value. Le projet du groupe Corbat permettrait de valoriser, dans un premier temps, 8'500 m<sup>3</sup> de résidus de bois indigène en produisant 225 tonnes par an d'hydrogène. A

terme, cette production pourrait même doubler. Le site de production serait implanté à Glovelier, en zone d'activités. Il ne nécessiterait pas d'extension de zone à bâtir et n'impacterait de ce fait pas les terres agricoles.

A Alle, l'entreprise FLASA envisage d'utiliser les 6'359 panneaux solaires photovoltaïques recouvrant sa toiture depuis 2012 pour produire, en plus de ses besoins propres en électricité, de l'hydrogène vert par électrolyse. Elle s'est approchée de la HES-SO Valais et a lancé une étude préliminaire bénéficiant de l'appui d'Innosuisse. Le projet vise une production flexible d'hydrogène permettant de proposer des offres d'effacement aux distributeurs d'électricité en lissant les pics de production par le stockage d'hydrogène vert. Le site de FLASA offre de multiples atouts : des volumes existants, une production annuelle de 1,6 million de kilowattheures par sa centrale photovoltaïque, la présence d'une source, la proximité de la jonction A16 de Courgenay et sans trafic de transit à travers une localité. Le site de FLASA pourrait accueillir de nouvelles entreprises actives dans le domaine de l'hydrogène. La proximité avec le Territoire de Belfort, qui dispose d'instituts de recherche active dans le domaine et d'un tissu industriel développant également des compétences en matière de mobilité hydrogène, constitue un atout dans une perspective transfrontalière.

La startup TOSA swisstech est un troisième exemple de l'écosystème hydrogène qui tend à se mettre en place dans le canton. Lauréate du premier prix du concours « FIER de son avenir », décerné le 18 novembre dernier par la Fondation d'impulsion économique régionale, cette entreprise a mis au point des composants novateurs pour les piles à combustible. A terme, elle souhaite utiliser son savoir-faire pour développer des technologies permettant de stocker les pics d'électricité du solaire et de l'éolien en produisant de l'hydrogène par électrolyse. Le potentiel de TOSA swisstech est reconnu, elle bénéficie également du soutien d'Innosuisse et du statut de nouvelle entreprise innovante.

Ces trois projets pourraient ainsi avoir des impacts positifs sur l'économie jurassienne, favoriser la création d'emplois et contribuer à la diversification de notre tissu industriel. On pourrait imaginer que le Jura, pionnier dans l'exploitation d'un écosystème d'hydrogène vert, développe un centre de compétences en la matière. Ça n'existe pas encore et plusieurs startups en Suisse, notamment hébergées par l'EPFL, actives dans le domaine de l'hydrogène vert, pourraient générer des synergies.

En parlant d'écosystème, je tiens à souligner que produire de l'hydrogène dans notre canton, c'est bien, l'utiliser et le valoriser, c'est encore mieux. Il serait en effet regrettable que la totalité de l'hydrogène produit dans notre canton soit expédiée hors des frontières cantonales, sur le Plateau ou l'Arc lémanique. L'hydrogène trouve des applications dans certains procédés industriels, par exemple dans les traitements thermiques de matériaux. Mais lorsque l'on parle d'hydrogène, on pense surtout à la mobilité. La technologie des piles à combustible s'est considérablement développée au cours des dernières années et elle existe aujourd'hui sur le marché des poids lourds, des bus, des utilitaires, des voitures individuelles produites en série fonctionnant à l'hydrogène. La pile à combustible offre de nombreux avantages, en particulier l'autonomie, la rapidité de recharge.

En Suisse, les grands distributeurs et les grandes entreprises de logistique croient au potentiel de l'hydrogène. Ils ont créé en 2018, l'association Mobilité H2 Suisse qui sou-

haite promouvoir et accélérer le développement de la mobilité hydrogène en Suisse. A ce jour, huit stations-service permettent de faire le plein d'hydrogène en quelques minutes et des camions hydrogène sillonnent déjà quotidiennement les routes du pays. La présente motion vise ainsi non seulement la production mais également le stockage et la distribution d'hydrogène vert sur le territoire cantonal. A l'heure actuelle, l'usage de l'hydrogène devrait être privilégié pour les applications lourdes et intensives pour lesquelles il n'y a pas ou peu d'alternatives à faibles émissions de carbone. On pense en particulier aux poids lourds et aux bus.

Jeudi dernier, lors de l'inauguration du réseau de MOBILJU, j'ai discuté avec une personne de CarPostal et je lui ai demandé ce qu'elle pensait des bus à hydrogène. Elle m'a répondu que c'est une technologie prometteuse mais que, pour l'heure, MOBILJU devait amortir le nouveau matériel acquis récemment. Celui-ci bénéficie d'une légère hybridation permettant une économie de 20 à 30% de carburant. Il reste donc 70 à 80% de carburant fossile. Lorsque j'ai évoqué le projet de Glovelier et la possibilité d'utiliser de l'hydrogène vert pour les cars postaux, sa réponse m'a laissé quelque peu pantois. Elle m'a dit regretter que le projet ne soit pas situé à Develier ou à Delémont. Il me semble toutefois que le diesel remplissant les cars de MOBILJU ne provient pas de pétrole extrait et raffiné dans la couronne delémontaine.

Comment le Canton du Jura peut-il agir pour devenir un pionnier en matière d'hydrogène vert ? En favorisant la production par électrolyse à l'aide d'électricité renouvelable ou par thermolyse à partir de la biomasse comme à Glovelier, en développant des solutions locales de stockage, de distribution et en encourageant l'utilisation de l'hydrogène ainsi produit dans les transports publics et dans les transports de marchandises. En France, dans certaines villes, la collecte des ordures ménagères est assurée par des camions roulant à l'hydrogène. On pourrait imaginer que les camions qui acheminent les mâchefers genevois au SEOD fonctionnent avec une pile à combustible. Dans les marchés publics liés à la construction, on pourrait également favoriser l'usage de tels véhicules dans les critères d'adjudication.

Quels sont les leviers à notre disposition ? La conception cantonale de l'énergie et son plan de mesures qui devrait être actualisé en intégrant des objectifs et des mesures en faveur de la production du stockage et la distribution. Le Plan Climat pourrait également intégrer des actions concrètes, par exemple dans la valorisation des sous-produits forestiers et dans l'utilisation d'hydrogène vert dans le parc véhicules du Canton. Le plan directeur cantonal pourrait également fixer des critères de localisation, des principes d'aménagement pour le développement d'installations liées à l'hydrogène.

En conclusion, je souhaiterais encore rappeler les avantages de profiler notre canton dans ce domaine d'avenir. L'hydrogène vert permet de contribuer aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050 que la Confédération s'est engagée à respecter en signant l'Accord de Paris. L'hydrogène vert est une énergie indigène produite localement, permettant de réduire notre dépendance aux agents fossiles qui parcourent souvent des milliers de kilomètres avant d'arriver chez nous. Il nous redonne une part de souveraineté énergétique, en conservant des moyens de production, de stockage et de distribution en mains majoritairement locales, qu'elles soient publiques ou privées. La valeur ajoutée de tout le processus profite directement à l'économie et à la société jurassiennes. Il serait regrettable qu'à l'image d'autres

énergies renouvelables exploitées dans la région, la plus-value profite essentiellement à des groupes établis hors canton.

L'hydrogène vert permet de développer de nouvelles compétences industrielles, de diversifier notre tissu économique par des technologies innovatrices et propres. Face à ces enjeux, reprenons à notre compte le slogan du Gouvernement français, au milieu des années 70, en plein choc pétrolier « On n'a pas de pétrole mais on a des idées. ». Je vous invite donc à soutenir cette motion pour que le canton du Jura devienne un canton pionnier en matière d'hydrogène vert.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Monsieur le député Studer, en réalité, vous prenez le Gouvernement de vitesse avec votre motion. Le Département de l'environnement a lancé récemment une étude pour la définition d'une stratégie hydrogène pour le canton du Jura. Elle vise en particulier à identifier les conditions-cadres que le Canton peut mettre en place afin de favoriser la production et la consommation locale de cette énergie. Cette étude est indépendante du projet H2 bois envisagé à Glovelier. L'étude comprend quatre phases.

Premièrement, elle évaluera les possibilités de production d'hydrogène vert dans le canton du Jura. J'insiste sur l'expression hydrogène vert. C'est uniquement lorsqu'il est produit à partir de sources renouvelables que l'hydrogène peut contribuer à la transition énergétique, mais cela vous l'avez aussi indiqué, Monsieur le Député. La deuxième phase de l'étude sera d'évaluer les potentiels usages de l'hydrogène vert sur le territoire jurassien. Elle couvrira les applications industrielles, les applications énergétiques et les applications dans le domaine des transports. Les quantités qui pourraient être utilisées seront évaluées et les principaux sites de consommation, actuels ou futurs, seront localisés. La troisième phase consiste en l'identification des éventuels obstacles s'opposant au déploiement de la production d'hydrogène vert dans le canton du Jura. Elle présentera en outre les moyens d'action des autorités cantonales pour y remédier. L'analyse conjointe des obstacles et des moyens d'action permettra d'établir une stratégie pour favoriser l'éclosion d'un écosystème jurassien lié à l'hydrogène vert. La quatrième phase synthétisera l'ensemble des résultats obtenus sous la forme d'un rapport. Un plan d'action sera élaboré avec le calendrier, le chiffrage et les acteurs à impliquer pour la mise en œuvre des mesures concrètes, mesures qui pourront concerner les bases légales et les instruments de planification mais également d'autres moyens d'action.

Vous l'avez compris, Monsieur le député Studer, votre motion est en passe d'être réalisée. Les résultats de l'étude en cours devraient être connus durant le premier trimestre 2022. Le Gouvernement est conscient que l'hydrogène vert est un vecteur important pour la transition énergétique et que le canton du Jura peut jouer un rôle pionnier dans son développement. Nous n'avons ainsi pas de divergence sur le fond quant à votre intervention. Sur la forme, nous proposons d'accepter la motion no 1386 sous forme de postulat. Une étude est en effet nécessaire pour définir les moyens d'action de l'Etat en la matière. Nous sommes bien en présence d'un postulat plutôt que d'une motion.

**M. Alain Koller** (UDC) : Nous avons étudié la motion no 1386 et nous sommes arrivés à la conclusion que l'hydrogène vert contribue à une diminution des émissions de CO<sub>2</sub>,

c'est une évidence. Alors pourquoi ne pas l'accepter ? Le Gouvernement a bien dit dans sa réponse qu'une étude a déjà été lancée par l'Office de l'environnement. Alors pourquoi un postulat ? Une belle solution, comme l'a dit le motionnaire, utiliser davantage les sous-produits de nos forêts jurassiennes et produire également du biochar pour l'agriculture. L'établissement de bases légales doit être fait le plus vite possible pour promouvoir cette énergie propre ainsi qu'une augmentation des bornes de recharge, comme l'avait demandé à l'époque notre collègue Raoul Jaeggi dans son postulat no 399. Le groupe UDC, à l'unanimité, soutiendra cette motion et je vous demande d'en faire autant.

**M. Yann Rufier** (PLR) : La motion no 1386 est totalement d'actualité. A l'heure de la transition énergétique, il est vital de pouvoir analyser toutes les sources potentielles d'énergie pouvant, à terme, remplacer les énergies fossiles, charbon, gaz et pétrole. Ainsi, créer des bases légales pouvant favoriser ce type d'énergie est un pas de plus dans la bonne direction. Cette énergie doit figurer dans le mix énergétique helvétique et jurassien. Le fait d'utiliser des ressources énergétiques renouvelables est à portée de main dans notre canton. Elle doit également être une priorité car les transports alourdissent la facture de CO<sub>2</sub> Il serait également dommageable et dommageable que nous exportions notre propre production au lieu de l'utiliser sur place.

Il convient également d'être réaliste sur l'hydrogène. Cet élément chimique n'existe pas à l'état naturel. Ainsi, pour l'obtenir, on doit procéder soit par électrolyse en séparant l'hydrogène de l'oxygène, soit via le reformage du gaz naturel par de la vapeur d'eau surchauffée que l'on appelle hydrogène gris. Finalement, le procédé mentionné via thermolyse et gazéification, qui utilise la biomasse, mais qui est également producteur de CO<sub>2</sub> mais en quantités plus faibles. Une loi de la physique est intransigeante. L'énergie que l'on utilise pour séparer les molécules et ainsi obtenir de l'hydrogène produira au mieux la même quantité d'énergie. Je ne suis pas en train de dire que la voie de l'hydrogène est mauvaise, pas du tout, mais il faut bien se rendre compte que ce n'est pas encore la panacée et que les progrès techniques et technologiques s'approcheront au mieux de l'équilibre entre le fait de casser la molécule et son utilisation.

Ces écueils ne doivent pas nous détourner du fait que nous devrons, tôt ou tard, tôt étant le mieux, sortir des énergies fossiles. D'une part, pour éviter un réchauffement climatique encore plus important et les dérèglements néfastes qu'ils engendrent et, d'autre part, parce que les énergies fossiles vont, à un moment donné, disparaître, en espérant que l'on aura trouvé une solution avant que l'un de ces deux scénarios ne soient mortel pour nous. Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutiendra à la majorité la motion proposée.

**Mme Pauline Godat** (VERT-ES) : Nous nous réjouissons de la proposition faite dans la motion no 1386. En effet, nous partageons l'avis du motionnaire que la Suisse est en retard dans la recherche et le développement d'infrastructures, de production d'hydrogène vert et la crise climatique nous force à mettre les gaz, si je peux me permettre l'expression, pour avancer plus vite dans cette direction. De plus, les nouvelles sources d'énergie posent la plupart du temps la question de l'œuf et de la poule. En effet, certains clients achèteraient peut-être un véhicule à hydrogène, mais, s'il n'y a pas de stations de recharge, ils ne peuvent pas le faire. De l'autre côté, les fournisseurs de carburant et les investisseurs hésitent à installer des stations, n'étant pas

sûrs si le marché est prêt ou suivra cette demande. La méthode prévue à Glovelier repose sur la gazéification, la thermolyse et de la biomasse sous forme de déchets de bois. Ceci permet de valoriser les sous-produits de nos forêts. Cette approche reste assez peu répandue et sera pour la première fois mise en place en condition industrielle.

Nous sommes d'avis que la production d'hydrogène à partir d'eau est également très intéressante et parfaitement combinable avec les développements massifs du solaire photovoltaïque que nous allons devoir engager. En effet, si on imagine une surface de panneaux solaires beaucoup plus grande qu'actuellement, et même si la consommation d'énergie solaire augmente, il y aura toujours des pics de production en plein été et en pleine journée lors desquels la production dépassera la consommation. Dans ces cas, utiliser le surplus d'électricité pour produire de l'hydrogène est une manière de stocker l'énergie pour l'utiliser plus tard. Même si cette méthode utilise plus d'eau, elle permet de lisser les pics de production photovoltaïque, de valoriser ces surplus.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERT-E-S et CS-POP acceptera la motion no 1386 pour soutenir le développement de l'hydrogène produit à partir d'électrolyse et de thermolyse.

**M. Claude Schlüchter (PS) :** A la fois renouvelable, propre, efficace et non toxique, l'hydrogène a tous les attributs pour être la forme d'énergie durable parfaite. Pourtant, cela n'a pas toujours décollé aussi bien que d'autres énergies renouvelables. Pourquoi ? L'instabilité, le coût, le stockage sont des motifs fréquemment avancés. Il y a encore beaucoup d'inconnues dans ce domaine. Le groupe socialiste soutient votre démarche sur le fond, Monsieur le député Studer. Par contre, il nous semble que la forme pourrait différer. Comme le Gouvernement, nous pensons que la voie du postulat doit être privilégiée dans ce cas précis. Mais, au vu des prestations des groupes parlementaires ici, j'ai bien compris que pour l'instant le Parlement penchait plutôt du côté de la motion, mais je voulais amener un élément peut-être stratégique.

Tout d'abord, concernant le postulat. Le Gouvernement a une année pour présenter un rapport, contrairement à la motion pour laquelle le délai de réalisation est de deux ans. Dans l'idéal, un rapport nous serait fourni et le travail parlementaire pourrait débuter dans un an. J'y vois encore un avantage pour faire avancer à la réception de l'étude sur les conditions-cadres fournies par le résultat de l'étude. Je m'explique. A la différence d'une motion, je vous proposerais de développer une initiative parlementaire. L'avantage évident est que la réalisation d'une initiative parlementaire reste entièrement de la compétence du Parlement. Si le Parlement décide de donner suite à la proposition, le travail sera confié immédiatement à une commission parlementaire dans la foulée et le Parlement maîtrisera les délais. Ainsi, à la différence d'une motion, la réalisation d'une initiative parlementaire reste, comme je viens de le dire, de la compétence du Parlement, en qui j'ai toute confiance pour avancer dans ce domaine. Pour notre part, une grande majorité du groupe socialiste soutiendrait le postulat. Pour la motion, vous avez peut-être encore quelques moments pour nous convaincre. Mais évidemment que, sur le fond, nous sommes entièrement d'accord avec vous.

**M. Bernard Studer (PDC) :** Je remercie déjà les diffé-

rents intervenants pour leurs remarques. Je salue en particulier celle du groupe socialiste par rapport à cette volonté d'empressement. Mais, quand je vois la vitesse à laquelle le Gouvernement a lancé cette étude, je suppose après le dépôt de ma motion, on peut estimer que le Gouvernement mettra une grande priorité à aborder ce sujet, ce qui me conforte dans la volonté de maintenir cette motion. Le lancement de cette étude m'a un peu surpris, car lorsque l'on a préparé cette motion, j'ai cherché un peu dans les documents, les planifications stratégiques cantonales et je n'ai trouvé nulle part des éléments qui parlaient d'hydrogène. C'est pour cela que l'on a lancé cette motion et cela a fait réagir le Gouvernement, ce qui est une toute bonne chose. Le but, c'est que l'on avance dans ce domaine et non la forme. C'est la raison pour laquelle je maintiens cette motion.

Je partage les avis des groupes PLR et PS. L'hydrogène n'est pas encore une technologie qui est 100% aboutie mais les évolutions vont très rapidement, en termes de piles à combustible, en termes de stockage, en termes de distribution. Je pense que c'est un sujet d'actualité, il faut que l'on se profile, que l'on prenne le train le plus rapidement possible en la matière. Petite remarque par rapport au PLR, effectivement, on dégage un peu de CO<sub>2</sub> lorsque l'on produit de l'hydrogène vert à partir de biomasse, mais c'est du CO<sub>2</sub> qui a été capté précédemment par la végétation. Au final, le bilan carbone est positif et pas négatif, surtout si on valorise le biochar par des amendements agricoles, on ramène de la matière organique. C'est quelque chose de 100% positif. C'est vrai, il y a beaucoup d'inconnues mais je vous remercie déjà de soutenir cette motion et j'espère que l'on pourra avancer rapidement sur cette thématique. En tous cas, je m'en réjouis.

**M. David Eray, ministre de l'Environnement :** Monsieur le Député, juste corriger votre affirmation puisque vous prétendez que l'Etat a réagi ultérieurement au dépôt de votre motion. Ce n'est pas le cas. L'étude avait été lancée préalablement et votre motion est venue par après. Désolé, mais l'Etat avait anticipé les choses. L'Etat a toujours eu un intérêt à voir tout ce qui se passe au niveau des différentes sources d'énergie, hydrogène compris, et donc vos propos ne sont pas conformes à la réalité.

*Au vote, la motion no 1386 est acceptée par 57 députés.*

## 18. Interpellation no 975

**Quelle stratégie pour « l'accueil » du loup dans le Jura ?**

**Pierre-André Comte (PS)**

« La présence de *Canis lupus* dans le canton du Jura était suspectée, elle est dorénavant confirmée. Poussé par son instinct de recolonisation et sur les traces du cerf élaphe, sa proie de prédilection, un loup a pu être formellement identifié dans le Clos du Doubs. C'est suite à une attaque perpétrée sur deux chèvres dans la région de Saint-Ursanne que des échantillons prélevés sur les carcasses par les gardes-faune de l'Office de l'environnement ont permis au Laboratoire de Biologie de la Conservation de l'Université de Lausanne de confirmer l'ADN du grand prédateur. »

Ainsi, selon le communiqué de presse publié le 27 octobre par l'Office cantonal de l'environnement (voir ci-dessus), le loup est donc chez nous ! Certains s'en plaindront, notamment les éleveurs inquiets des prédatons auxquels leurs animaux pourraient être confrontés. D'autres s'en réjouiront pour des raisons écologiques : nous en faisons partie. Quoi qu'il en soit, la présence de *Canis lupus* dans nos forêts ne peut laisser l'autorité cantonale indifférente. Elle se doit d'informer et d'agir pour éviter les confrontations entre défenseurs et ennemis du loup, telles qu'on les a vues dans le canton de Vaud, au Tessin et dans plusieurs autres cantons suisses.

A l'occasion des questions orales de la session parlementaire du 27 octobre, Monsieur le ministre de l'environnement ne possédait pas de confirmation officielle de la présence du loup dans le Jura, alors que des indices concordants l'annonçait. Aujourd'hui, tout est dit dans les lignes du communiqué de presse officiel publié par l'Etat.

Par cette interpellation, nous demandons au Gouvernement quelle stratégie il entend proposer au Parlement pour un « accueil » du loup qui soit agréé par la population, qui respecte les intérêts des éleveurs et réponde aux attentes de celles et ceux qui reçoivent positivement l'installation du loup dans la nature jurassienne.

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Cette interpellation avait vocation à être déposée à l'occasion de notre séance plénière du 27 octobre, jour où notre collègue Ivan Godat posait sa question orale relative à l'événement annoncé et confirmé à l'arrivée du loup dans le Jura, collègue Ivan Godat auquel je cède volontiers la paternité de l'ouverture du débat à ce propos. Les circonstances ont ensuite voulu qu'elle ne puisse être traitée lors de notre dernier rendez-vous en raison de mon absence au Parlement.

La présence du loup chez nous réjouit les uns et inquiète les autres. C'est de cet antagonisme que l'Etat doit s'occuper pour éviter le surgissement de conflits inutiles, quels qu'ils ont pu émerger dans les cantons concernés avant le nôtre par cette reconquête existentielle, comme la nomment joliment les milieux où l'écologie et la préservation de la biodiversité occupent l'essentiel du débat public.

Sous la direction de Philippe Roch, l'Office fédéral de l'environnement a adopté en 2004 déjà le Concept Loup, dont l'objectif central vise à créer les conditions générales qui permettront de minimiser les problèmes pouvant survenir entre les activités, agriculture, chasse, loisirs, tourisme, etc., et les besoins de l'homme et la présence du loup. On a aujourd'hui une idée assez précise, les désagréments, dégâts ou dangers que représente la présence du loup dans une configuration géologique particulière, telle que le Jura l'offre aux prédateurs. Il n'est pas nécessaire à ce stade de les énumérer.

Selon l'inspecteur de la faune, la FRI a été mandatée pour prodiguer ses conseils aux agriculteurs. Des dispositions sont donc prises, qui ont pour but de maîtriser une situation qui peut à tout moment dégénérer sous les coups de boutoir d'extrémistes trop heureux de se faire valoir sur un sujet sensible où toutes les interprétations sont possibles et peuvent conduire à des affrontements que personne ne souhaite encourager ni voir se développer.

Je suis personnellement heureux de l'arrivée du loup dans nos contrées qui n'est finalement qu'un retour naturel d'une espèce disparue par éradication humaine, alors que

nous sommes tous appelés à agir en faveur d'une écologie qui rétablisse les droits de la nature. Agissons afin que la cohabitation la plus harmonieuse possible puisse s'imposer au fil d'une stratégie qui protège les intérêts des éleveurs, de nos paysans, de la communauté humaine autant que ceux de la faune sauvage, dont font partie les carnivores qui parcourent nos forêts, y chassent et participent à l'équilibre écologique et à la santé des écosystèmes.

Je ne veux pas allonger parce qu'en ce domaine, et surtout si l'on est un bétotien qui interpelle en s'appuyant d'abord sur un sentiment au sens large, il est inutile d'y mettre un grain de sel inopportun. Ce qui m'intéresse au premier chef est que la parole et l'action officielle puissent contribuer à cette cohabitation harmonieuse de l'homme et du loup que nous appelons de nos vœux. Aussi, je suis tout ouïe et attends avec grand intérêt les informations du Gouvernement à ce sujet.

**M. David Eray,** ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, le loup regagne naturellement ce territoire perdu et va, comme d'autres espèces indigènes avant lui reprendre sa place au sein de l'écosystème forestier, une nouvelle réjouissante du point de vue de la biodiversité mais qui s'accompagnera inéluctablement de tensions, de stress et de surcroît de travaux. Il n'existe pas de spécificités cantonales en matière de gestion du loup en Suisse. Le cadre légal est donné par la Confédération. Il est connu et déjà appliqué par les cantons suisses concernés par la présence du grand carnivore.

Ce sont les cantons qui sont chargés de recueillir les indices de présence du loup et de les signaler à l'institution en charge de la surveillance nationale des populations de loups (KORA). Ce sont également les cantons qui veillent à informer les citoyens. Pour mémoire, un soutien financier bienvenu dans la conjoncture actuelle aurait pu être octroyé aux cantons concernés par le loup. En effet, un renforcement des aides de la Confédération était prévu dans le projet de révision de la loi fédérale sur la chasse, refusée par le peuple en septembre 2020. Aujourd'hui, c'est le statu quo qui prévaut avec une charge de travail supplémentaire pour les ressources cantonales. Le cadre actuel et les aides fédérales sont ainsi actuellement clairement insuffisantes.

Au sein de l'administration cantonale jurassienne, ce sont les gardes-faune professionnels qui procèdent aux expertises sur les lieux des attaques annoncées par les éleveurs. Le Service de l'économie rurale est avisé pour prodiguer les conseils nécessaires en matière de renforcement des mesures de protection. Cette tâche est concrètement confiée à la Fondation rurale interjurassienne. L'Office fédéral de l'environnement indemnise ensuite les dommages causés par les grands prédateurs aux animaux de rente morts ou devant être euthanasiés à la suite de leur blessure à hauteur de 80%. Le solde est à la charge du Canton. A partir d'un certain nombre d'animaux de rente tués, le Canton peut accorder une autorisation de tir pour un loup isolé ayant causé, par exemple, 25 victimes en quatre mois. Ce sont les gardes de l'Office de l'environnement qui entrent en action, cas échéant.

A ce jour, 12 moutons et chèvres ont péri sous les crocs d'un loup depuis son arrivée cet automne. La marge de manœuvre du Gouvernement est ainsi relativement limitée, comme vous l'aurez constaté. Les deux services de l'Etat concernés, aidés par la Fondation rurale interjurassienne, mettent en œuvre toutes les mesures possibles. Avec des

communes classées comme régions abritant des loups à l'avenir, un renforcement des mesures de protection sur les exploitations jugées à risque est impératif et coûteux. Il ne sera toutefois pas possible de protéger l'ensemble des troupeaux, notamment les bovins, dans les vastes pâturages boisés. Afin de mieux préparer l'arrivée de loups en plus grand nombre, notamment sous forme de meute, le Gouvernement entend tout prochainement nommer un groupe de travail destiné à préparer et accompagner le retour du loup. Formé des services de l'Etat et des instances de l'élevage et de la protection de la nature, ce groupe aura pour mission de définir toutes les mesures de prévention rationnelles pour le terrain, de consolider la communication et de préavisier les décisions politiques requises. Il permettra également de mettre le doigt sur les points actuellement délicats, comme par exemple le financement insuffisant des mesures de protection.

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Je suis satisfait.

### 19. Interpellation no 976

#### Qu'en est-il du projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ?

**Pierre-André Comte (PS)**

En avril 2020, face à une vaste opposition de la population, le Gouvernement jurassien a retiré au promoteur Geo-Energie Suisse le permis de construire d'une installation de géothermie profonde à Glovelier.

« Aller au conflit avec la population, je ne crois pas que c'est porteur pour une technologie telle que la géothermie, et ce n'est pas ce que veut la Confédération non plus » (RFJ), avait dit à l'époque le ministre de l'Environnement. En clair, le Canton a tenu compte de la pression populaire, des dangers et risques de tremblement de terre.

Le 13 août 2019, dans sa réponse à la question écrite no 3184, le Gouvernement indique que « les indemnités que pourrait réclamer le promoteur peuvent concerner le remboursement de tout ou partie des frais qu'il a consentis en vain, ainsi que l'indemnisation d'un gain manqué du fait de la non-réalisation du projet ». Certains parlaient alors de plusieurs, voire plusieurs dizaines de millions à devoir aux promoteurs.

La planification des investissements 2021-2026, telle qu'elle est publiée, ne prévoit aucun montant affecté à une éventuelle indemnisation des promoteurs du projet de géothermie profonde si celui-ci, comme l'a demandé la majorité du Parlement par motion no 1224 (PDC) le 19 décembre 2018, est définitivement abandonné.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons si, en raison de l'absence de toute indication financière relative à une éventuelle indemnisation des promoteurs, les Jura-siens et la commune de Haute-Sorne doivent considérer que le Gouvernement a donné son « feu vert » à la réalisation du projet de géothermie profonde à Glovelier ?

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Voilà le sujet à polémique qui met la population jurassienne concernée en effervescence quand il est abordé. Les courriers de lecteurs se multiplient, ils traduisent pour la plupart une crainte légitime, confortés par le constat des accidents et séismes qui interviennent tout près de chez nous, mais bien au-delà égale-

ment, leur inventaire et leur véracité ne pouvant être contestés. On se souvient par exemple de la décision de Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, d'ordonner en décembre 2020 un arrêt définitif du puits de géothermie profonde à Vendenheim, décision faisant suite aux trois tremblements de terre survenus au nord de Strasbourg le 4 décembre, dont le plus fort d'une magnitude de 3,59 ressentie fortement jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres à la ronde.

Aujourd'hui, malgré de nombreuses interventions parlementaires, nous ne sommes toujours pas informés sur la décision du Gouvernement, sauf de manière indirecte, dans la mesure où aucun dédommagement des promoteurs n'est prévu dans la planification financière 2022-2026 en cas de non-réalisation du projet. On se souvient aussi de la décision du Gouvernement d'ouvrir une procédure liée à la révocation de l'arrêté à la base du plan spécial mettant très justement en exergue les nombreuses réactions hostiles, précisant ensuite qu'avec le dépôt d'une initiative populaire munie de 4'200 signatures et avec l'adoption par le Parlement de la motion no 1224 intitulée « Stop définitif au projet de géothermie profonde en Haute-Sorne », une évolution dans le dossier qui changeait fondamentalement le positionnement de l'autorité cantonale à l'égard du projet. Jusqu'à l'heure où je vous parle, on n'en sait pas davantage, ce qui est pour le moins surprenant. Alors que des milliers de gens attendent qu'on lève le doute et que les opposants, dont je fais partie, ce que je revendique hautement, se font régulièrement traiter de n'importe quoi ou de tous les noms, comme on dit dans le Jura, je rappelle que notre distinguée collègue Emilie Moreau, qui n'est malheureusement pas là, ne nous a-t-elle pas délicatement qualifiés d'ayatollahs à cette tribune, alors que nous ne portons même pas de barbe, ni d'anneaux d'argent ornés d'agates somptueux sur nos habits, qui font l'élégance des mollahs. Tout cela étant dit, ne doit-il pas mettre le Gouvernement en demeure de parler, de désavouer définitivement le projet ou de nous indiquer s'il entend en permettre la réalisation, malgré les oppositions exprimées ? C'est à cette question que la lecture de la planification financière nous a incités à exiger de lui une réponse définitive.

J'en termine par cette autre question sur la réalité de la menace d'indemnisation qui a été souvent évoquée comme chiffon rouge pour alerter les députés que nous sommes sur des conséquences catastrophiques pour les finances de l'Etat. Comment dois-je interpréter le paragraphe de l'autorisation 969-2014 de l'Office de l'environnement, qui précise en page 3 : « Le projet peut être préavisé favorablement sous réserve de la démonstration ultérieure de l'acceptabilité du risque. Geo-Energie Suisse SA doit assumer seule et intégralement le risque économique que représente une possible restriction ou interdiction d'exploiter les installations qui seraient prononcées ultérieurement par l'Office de l'environnement sur la base de faits nouveaux portés à sa connaissance ou d'absence de faits nouveaux ». Voilà qui me semble clair. Ce qui ne l'est pas est la prise en compte ou non de faits nouveaux portés à votre connaissance, comme les événements plus qu'inquiétants auxquels je faisais allusion dans l'introduction de mon développement.

Monsieur le Ministre, nous avons besoin de savoir. La population a le droit de savoir. Le temps qui vous était accordé pour que le Gouvernement prenne une décision est largement suffisant pour ne plus excuser la moindre tergiversation de sa part.

**M. David Eray,** ministre de l'Environnement : Monsieur le Député, contrairement à l'affirmation en introduction de

l'interpellation, le Gouvernement n'a pas retiré en avril 2020 le permis de construire au promoteur. Le Gouvernement a ouvert une procédure tendant à modifier, voire à révoquer l'arrêté du Gouvernement du 2 juin 2015 portant approbation du plan spécial cantonal. Ces corrections importantes étant apportées, il convient de rappeler que les pratiques comptables à appliquer font que la planification financière ou le budget annuel ne prévoient pas de montant par avance pour payer d'éventuelles indemnités aux frais de justice. Cette pratique est en vigueur depuis toujours. En outre, de tels dédommagements éventuels sont de toute manière imputables au compte de fonctionnement, donc sans lien avec le plan financier des investissements évoqué dans l'interpellation. En conséquence, il n'est pas approprié d'établir un lien entre la planification financière et les décisions relatives au projet de géothermie profonde à Glovelier. La procédure est toujours ouverte et le Gouvernement sera encore amené à prendre une décision.

**M. Pierre-André Comte (PS) :** Je ne suis pas satisfait.

## 20. Question écrite no 3414

### Solaire thermique dans le Jura : où en est-on ?

**Pauline Godat (VERT-E-S)**

En ces temps de crise climatique et de rapport alarmant du groupe d'experts du GIEC, la transition énergétique est sur toutes les lèvres. La diminution de la consommation d'énergie et les énergies renouvelables sont vues comme deux solutions pour réduire notre empreinte carbone et tenter d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Pourtant, de nombreuses énergies renouvelables se confrontent à des oppositions : les éoliennes sont critiquées pour leur impact sur le paysage et leurs nuisances sonores, la géothermie fait peur par rapport aux risques sismiques et le potentiel jurassien de l'énergie hydro-électrique semble quasiment épuisé.

L'énergie solaire, par contre, rencontre moins d'oppositions. La motion no 1341, acceptée le printemps dernier, demandait que le Canton mette la troisième vitesse dans l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

L'énergie solaire peut aussi permettre de chauffer de l'eau au moyen de panneaux solaires thermiques. Cette technologie est connue et utilisée depuis plus de vingt ans. Elle se couple très bien avec un chauffage à bois ou à pellets, permettant au passage de valoriser une ressource régionale.

L'installation d'un m<sup>2</sup> de capteurs thermiques par personne permet de chauffer la moitié de l'eau chaude sanitaire qui lui est nécessaire. Les 140'000 installations solaires thermiques en fonction en Suisse fin 2020 ont permis de produire 739 GWh et d'économiser environ 200'000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Cependant, depuis 2015 environ, la courbe des ventes annuelles de capteurs thermiques se tasse en Suisse comme en Europe, pour des raisons mal connues.

Sur le site internet du Canton, dans un communiqué datant de 2018, il est écrit qu'aucune évaluation de la production solaire thermique n'existe pour le Jura.

Au vu de ce qui précède, nous souhaitons poser au Gouvernement les questions suivantes :

1. Y a-t-il eu entre temps une évaluation de la production solaire thermique ?
  - Si oui, cette production est-elle jugée suffisante par rapport au potentiel et par rapport aux objectifs de la stratégie énergétique 2035 ?
  - Si non, cette évaluation est-elle prévue, et dans quels délais ?
2. Si une énergie est moins développée que d'autres, quels moyens le Canton a-t-il pour la soutenir et l'encourager ?

### Réponse du Gouvernement :

Les capteurs solaires thermiques constituent effectivement une technologie simple, techniquement mature et rentable sur la durée de vie de l'installation. Ils permettent la production de chaleur pour l'eau chaude sanitaire et, dans une moindre mesure, pour le chauffage. Le potentiel, important, est toutefois peu exploité. Au niveau suisse, 0,8% de la consommation de chaleur est produite par des capteurs solaires thermiques.

Le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

#### Réponse à la question 1 :

Le monitoring, basé sur les autorisations délivrées et les subventions accordées (Programme Bâtiments), permet d'évaluer le développement du solaire thermique dans le canton du Jura. L'évolution est similaire à celle qui est observée aux niveaux suisse et international, à savoir une nette tendance à la baisse. Après un pic de 120 en 2012, le nombre de nouvelles installations annuelles décroît régulièrement depuis plusieurs années, passant à environ 30 depuis 2018. Au total, le nombre d'installations en service est de l'ordre de 370.

La production de chaleur issue de capteurs solaires thermiques est estimée à 3,7 GWh/an dans le canton du Jura, soit environ 0,4% de la consommation de chaleur sur le même territoire. Cette production représente une surface approximative de 6'500 m<sup>2</sup>, alors que la surface de panneaux photovoltaïques, produisant de l'électricité, est d'environ 370'000 m<sup>2</sup>.

#### Réponse à la question 2 :

L'installation de capteurs solaires thermiques est subventionnée par le Programme Bâtiments depuis plus de 20 ans. Certaines communes offrent également des subventions. En ajoutant les aspects fiscaux, les installations solaires sont clairement rentables.

L'expérience montre que l'augmentation du soutien financier, par une hausse des subventions cantonales ou communales, n'a que peu d'influence sur l'évolution du nombre d'installations. Le pic observé en 2012 semble principalement lié à la hausse des prix du mazout.

Il paraît difficile d'enrayer le manque d'attractivité des panneaux solaires thermiques. Ils souffrent clairement de la concurrence avec d'autres technologies renouvelables, en particulier le photovoltaïque. Des actions ciblées de communication semblent malheureusement n'avoir que peu de chances de porter leurs fruits.

Au niveau légal, le recours aux capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire est une solution pour les propriétaires qui souhaitent renouveler leur chauffage à énergie fossile. Il

s'agit toutefois d'une minorité, le remplacement des installations de production dans les bâtiments d'habitation conduisant dans plus de 90% des cas au choix d'une solution entièrement renouvelable.

**Pauline Godat** (VERT-E-S) : Je suis partiellement satisfaite.

## 21. Question écrite no 3417

### Combattre les plantes envahissantes : pas tous à la même enseigne

**Alain Koller** (UDC)

Comme nous pouvons le lire dernièrement dans un journal agricole, la guerre pour l'éradication des plantes envahissantes est déjà perdue. La liste des plantes indésirables contre lesquelles il faut lutter dans les parcelles est longue. Pour certains, ce travail devient même titanesque. L'agriculture n'est pourtant pas seule en cause. L'extensification et la fauche tardive sont problématiques car elles laissent les plantes indésirables venir en fleurs.

L'agriculture doit lutter contre ces plantes envahissantes sous peine de dénonciation et de baisse des paiements directs si celles-ci ne sont pas enlevées. Et les autres dans tout cela, les propriétaires de parcelles, les propriétaires de parcelles forestières, le Canton pour les bords de routes, les CFF pour les voies de chemins de fers, etc., en font-ils autant que les agriculteurs ?

Force est de constater que seuls les agriculteurs ont l'obligation de lutter contre la propagation de ces plantes.

Mes questions sont les suivantes :

1. Est-ce que les privés et les propriétaires fonciers, le Canton et les CFF sont soumis aux mêmes directives ?
2. Y a-t-il des contrôles pour les propriétaires fonciers, le Canton et les CFF ?
3. En cas de non-respect des directives, sont-ils eux aussi dénoncés au Ministère public ?
4. Que pensez-vous faire pour que tout le monde soit sur un même pied d'égalité ?
5. La lutte pour l'éradication est lancée ; néanmoins, pourra-t-on trouver un consensus ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

### Réponse du Gouvernement :

L'auteur de la question écrite mentionne les obligations et directives de lutte contre les plantes envahissantes (indésirables) auxquelles sont soumis les exploitants agricoles. Il s'interroge sur les obligations liées aux parcelles non agricoles. Le Gouvernement peut répondre aux cinq questions comme suit.

Réponse à la question 1 :

L'obligation de lutte contre les plantes envahissantes sur les parcelles agricoles découle de la législation agricole et conditionne l'obtention de paiements directs (ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture, du 23 octobre 2013, RS 910.13).

En ce qui concerne les parcelles non agricoles, cette obligation de lutte est partielle. Selon la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNP, art. 32, RSJU

451), elle concerne uniquement les plantes néophytes envahissantes définies par la Commission suisse pour la protection des plantes sauvages (actuellement info flora, listes publiées sous le nom de « liste noire » et « watchlist »). A noter que dans le cadre de l'entretien des eaux de surface, la lutte contre les plantes exotiques envahissantes incombe aux communes.

Selon l'article 33 de la LPNP, une obligation de lutte contre les plantes indigènes envahissantes peut être décidée par l'autorité cantonale, mais elle doit intervenir dans des situations particulières, tels que les friches, talus et dépôts de terre et pour autant que le canton juge le problème suffisamment important pour justifier une intervention étatique.

Les bases légales existantes ne permettent donc pas vraiment de contraindre une propriétaire privée de faucher des chardons ou des sénéçons qui sont des plantes indigènes (mais dont les semences sont répandues avec le vent).

Réponse à la question 2 :

Se référer à la réponse à la question 3 ci-dessous.

Réponse à la question 3 :

Les autorités cantonales, mais aussi certaines communes, interviennent sur site dans un premier temps par une discussion, puis par une démarche administrative en cas de problème avec de telles espèces végétales. Ces instances interviennent si elles constatent un problème ou si une situation délicate leur est signalée par les différentes personnes présentes dans le terrain (agriculteurs, forestiers, naturalistes, FRI, etc.). Il n'y a pas de démarches de contrôle de terrain systématique. La dénonciation au Ministère public n'intervient que dans un deuxième temps, du moment où un propriétaire contrevient à la législation en toute connaissance de cause ou n'obtempère pas à une décision des autorités.

Réponse à la question 4 :

Rien, la situation actuelle reflète la volonté du législateur et globalement la thématique est sous contrôle.

Réponse à la question 5 :

Il est faux de parler d'éradication, car la lutte vise avant tout à contenir le développement de ces espèces et les dommages aux cultures, personnes et écosystèmes. Une éradication totale est souvent illusoire (certaines plantes néophytes envahissantes seront toujours présentes), respectivement ne saurait être un objectif pour des espèces indigènes qui ont un rôle important pour la biodiversité (cas de certaines plantes indigènes considérées comme indésirables pour l'exploitation agricole). La lutte contre les plantes indigènes indésirables doit donc être adaptée à chaque situation, en tenant compte des bases légales et des intérêts publics et privés en présence, mais aussi dans le dialogue entre instances et exploitants concernés.

**Alain Koller** (UDC) : Je suis satisfait.

## 22. Postulat no 439

### Pour un soutien du bénévolat dans notre canton

**Florence Boesch** (PDC)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

### 23. Interpellation no 977

#### Volonté irréfléchie de démantèlement ? Rémy Meury (CS-POP)

Des mises au concours récentes font craindre que le Gouvernement ait décidé de répondre favorablement aux injonctions d'une majorité du Parlement qui rêve de voir le service public jurassien être démantelé afin de maintenir les caedaux fiscaux que cette majorité, notamment, a imposés pour les nantis qu'elle défend.

Prenons l'exemple du Service de la population.

Après 16 mois d'attente, le poste de chef-fe du Service de la population a enfin été mis au concours. L'annonce a paru dans le Journal officiel du 14 octobre 2021. Première surprise, le taux d'activité prévu sera désormais de 70 à 80%.

Dans le Journal officiel du 18 novembre 2021, deux autres postes ont été mis au concours dans ce service. Le premier est celui de responsable du bureau de l'intégration, déclassé en collaborateur-trice scientifique I, faisant passer ce poste dans l'échelle de traitements de la classe 20 à la classe 16. Au passage, on réduit le taux d'activité de 10%.

Le second poste mis au concours se voit attribuer la fonction de collaborateur-trice administratif-ve IIIa, à 60%, en classe 9, en CDD de deux ans. Cette fonction, dont les tâches ne semblent pas fondamentalement modifiées, était auparavant assumée par une collaboratrice scientifique colloquée en classe 16 et bénéficiant d'un taux d'activité de 80%.

Ainsi, en deux temps et trois mises au concours, le Gouvernement réduit d'au moins 50% les temps de travail cumulés pour ces trois fonctions et réalise une opération juste en réduction de traitements sur les deux postes en lien avec l'intégration.

Ces constatations inquiétantes appellent les questions suivantes au Gouvernement :

1. Durant les 16 mois qu'a duré la vacance au poste de chef-fe de service de la population, comment a été organisé à l'interne son remplacement ?
2. Une reconnaissance salariale a-t-elle été accordée aux personnes ayant assuré des tâches supplémentaires ?
3. Des heures supplémentaires se sont-elles accumulées dans ce service ?
4. Quelle réflexion a été menée par le Gouvernement pour proposer une réduction aussi importante des taux d'activité des trois postes concernés ?
5. Comment le Gouvernement explique-t-il la dévalorisation, par leur déclassement salarial, des postes en lien avec l'intégration ?
6. Plus précisément, quelles tâches assumées aujourd'hui seront abandonnées par le Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme ?
7. L'anticipation manifeste en l'occurrence sur la réflexion qui devrait être menée au sein de la CGF relative aux tâches et au fonctionnement de l'Etat, doit-elle être comprise comme une simplicité objective du Gouvernement avec celles et ceux qui appellent de leurs vœux un démantèlement du service public jurassien ?

8. Le Gouvernement, par ce type de décision, cherche-t-il à les encourager à poursuivre dans cette voie ?

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** 16 mois pour mettre au concours un poste de chef de service, celui de la population, c'est un peu long et je vous garantis que nous ne manifestons pas notre désapprobation parce que l'abréviation officielle de la fonction en question est SPOP. Six mois pour les deux autres postes cités dans mon interpellation, avec au passage deux déclassifications de fonction, des réductions de taux d'activité et un statut moins solide pour le poste de subordonné. Si c'est la manière qu'entend utiliser le Gouvernement pour réformer son administration, il y a lieu de s'inquiéter, ce que nous faisons par cette interpellation.

Contrairement à ce que nous a indiqué la ministre des Finances mercredi, les vacances de postes pour économiser sur la masse salariale ne pourront se faire uniquement sur les créations de postes. Non seulement en retardant de trois mois comme cela nous a été dit, les créations de postes, il faudrait que le Gouvernement ait envisagé de créer une trentaine de postes en 2022 pour atteindre 1 million d'économies par ce procédé. Ceci nous étonnerait, mais l'exemple que nous discutons démontre bien que les postes libérés par les départs des titulaires seront utilisés pour réduire les charges salariales de l'Etat et tant pis si certaines prestations doivent être abandonnées un temps.

De ce point de vue, tout en me réjouissant de travailler prochainement avec Fabien Kohler dans ce Parlement, je ne peux éviter de m'inquiéter pour l'avancement des dossiers dans l'enseignement dont il a ou avait la responsabilité et de demander à des employés de travailler à 150% pour éviter des retards, ce n'est pas acceptable. Je pense que Jean-Baptiste Maître sait de quoi je veux parler.

J'en profite d'ailleurs pour te remercier, Jean-Baptiste, pour ton travail de qualité au service du Législatif durant les 13 dernières années. J'ai eu maintes fois l'occasion de profiter de tes compétences et je t'en suis reconnaissant. Malgré ta récente trahison qui t'amène à te ranger désormais du côté de l'Exécutif, je te souhaite tout le meilleur dans ta nouvelle fonction.

Avec des décisions telles que celles qui touchent le Service de la population, nous allons bel et bien vers un démantèlement des services publics jurassiens et nous redoutons que de tels procédés se répètent pour d'autres postes à l'avenir. De plus, fondamentalement, en l'occurrence, le signal pour la politique d'intégration est extrêmement négatif. De telles décisions démontrent malheureusement qu'aucune vision stratégique en matière d'intégration et d'asile n'existe au sein de l'Exécutif. On diminue les moyens et on réfléchit ensuite aux objectifs. De plus, on peut se demander si le Secrétariat d'Etat aux migrations fédéral a donné son feu vert à ce démantèlement. Il finance en partie le fonctionnement de ce bureau en vue de mener une politique d'intégration réelle et solide. Une fois encore, si nous voulons trouver des solutions permettant de dégager des économies dans le fonctionnement de l'Etat, cela ne peut se faire, à notre sens, qu'au prix d'une véritable réflexion et non à la louche, comme cela a été fait pour le budget et comme cela semble être le cas ici. Ce complément apporté à notre interpellation, nous attendons avec intérêt les réponses du Gouvernement à nos trois questions à tiroirs.

**Mme Nathalie Barthoulot,** ministre de l'Intérieur : En préambule, Monsieur le Député, je dois dire que j'ai été un

peu interrogée par rapport au ton et aux présuppositions que vous faites dans le développement de votre interpellation. Je pense qu'on aurait dû se parler et que probablement vous auriez été rassuré. Mais enfin, comme déjà indiqué à la tribune en réponse à une question orale posée il y a quelques mois, il a été décidé, à la suite du départ du chef de service, qu'une réflexion approfondie devait être menée sur l'organisation du Service de la population.

Durant la période de vacance du poste, la suppléance a été organisée conformément à l'usage, dans le sens où c'est l'adjoint qui a endossé et assume encore aujourd'hui les différentes tâches dévolues au chef de service. Après quelques mois de suppléance, il a été convenu, afin de soulager l'adjoint dans ses nouvelles attributions, d'engager une collaboratrice puis un collaborateur. La collaboratrice s'en est allée par le biais d'un contrat de durée déterminée en remplacement de l'adjoint dans ses fonctions habituelles. En ce qui concerne la reconnaissance salariale accordée à l'adjoint, eu égard à la suppléance effectuée, celle-ci est définie de manière précise à l'article 162, alinéa 3, de l'ordonnance sur le personnel de l'Etat. Le Service des ressources humaines a respecté et diligemment appliqué la réglementation en vigueur.

Vous demandez par ailleurs, Monsieur le Député, à l'appui de votre interpellation, si des heures supplémentaires se sont accumulées dans ce service. Permettez-moi de vous rassurer. S'il est patent que certains secteurs fonctionnent à flux tendu, il n'a néanmoins pas été observé de pic au niveau de l'accumulation des heures supplémentaires durant la période de vacance du poste de chef de service. Il en va de même du taux d'absentéisme qui n'a pas été plus élevé que d'habitude et qui reste somme toute relativement faible dans ce service.

Vous vous demandez également, Monsieur le Député, pourquoi le poste de chef de service, qui était jusqu'alors exercé à un taux d'activité de 100%, a été mis au concours à un taux de 70 à 80%. Comme indiqué en préambule de mon propos, le Service de la population a fait l'objet d'une réflexion approfondie quant à son éventuelle réorganisation. Dans ce cadre, après analyse et notamment sur la base de l'expérience qui a pu être faite pendant plus d'une année avec l'implication du chef de service adjoint à hauteur de 80%, il a été conclu que les conditions étaient réalisées pour permettre la création d'un poste à temps partiel permettant d'assumer pleinement les responsabilités inhérentes au poste de chef de service.

Vous posez enfin la question de savoir pourquoi les deux postes mis au concours pour le Bureau de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme ont vu leur classe de traitement diminuer et leur taux d'activité réduit. A cet égard, il convient de relever en substance qu'il est ressorti de la réflexion menée quant à la réorganisation du Service de la population, que le Bureau de l'intégration avait peu, voire très peu de liens avec les autres secteurs et que le maintien de celui-ci au sein dudit service paraissait peu cohérent. Par contre, des synergies importantes ont été clairement identifiées dans l'hypothèse où les tâches incombant au Bureau de l'intégration seraient confiées au Service de l'action sociale. Dans ce sens, le Gouvernement a récemment validé le principe du transfert du Bureau de l'intégration au Service de l'action sociale. Ce service a en effet, dernièrement, mis en place une nouvelle organisation interne en créant notamment un secteur consacré à la cohésion sociale au sens

large afin de mettre plus d'impact sur l'insertion des personnes. Ce secteur est, parmi d'autres domaines, en charge de la supervision de l'AJAM et donc de l'intégration des personnes étrangères issues de l'asile.

La possibilité de déplacer le Bureau d'intégration du Service de la population et d'ainsi concentrer au sein du secteur de la cohésion sociale du Service de l'action sociale l'ensemble des employés en charge de l'intégration des étrangers est dès lors apparue comme cohérente. Cela permettra de dégager plus aisément une vision consolidée, transversale et approfondie de cette thématique et de mettre en place des actions et soutiens pour l'ensemble des personnes étrangères, quel que soit leur statut. L'action de l'Etat gagnera ainsi en cohérence, en visibilité et en efficacité. Aussi, il a été tenu compte dans la réflexion quant aux profils des postes mis au concours et des taux d'activité retenus, des besoins concrets et effectifs en personnel du Service de l'action sociale par rapport à ceux d'ores et déjà existants.

Et si bien évidemment le Gouvernement garde à l'esprit, en filigrane, l'objectif tendant à retrouver dans les meilleurs délais une situation financière plus sereine, ce n'est clairement pas cet élément qui a guidé les réflexions menées. Je peux encore vous préciser, Monsieur le Député, que le poste de responsable du Bureau de l'intégration n'a pas du tout été déclassé, comme vous l'indiquez, dans la mesure où ce poste va passer de la classe 15 à la classe 16, donc une classe supplémentaire et non de la classe 20 à la classe 16, comme vous l'indiquez de manière erronée dans le texte de votre interpellation.

Quant au deuxième poste, il est vrai que, tenant compte des forces vives et des compétences existantes au sein du Service de l'action sociale, qui accueillera prochainement le Bureau de l'intégration des étrangers et de lutte contre le racisme, il est apparu qu'un poste de collaborateur ou de collaboratrice administratif correspondait mieux aux besoins du Service de l'action sociale.

Enfin, il est précisé que sur le plan légal, il y aura lieu de soumettre une modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale au Parlement afin de transférer formellement la tâche relative à l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme au Service de l'action sociale.

J'espère, Monsieur le Député, vous avoir rassuré. Et, vous l'aurez compris, l'objectif poursuivi n'est nullement d'abandonner des tâches dans le domaine de l'intégration des étrangers mais bel et bien de gagner en efficacité, voire d'élargir le cadre de la politique et la stratégie qui doivent être menées dans ce domaine.

En conclusion, il est souligné ici et avec détermination que les mesures prises en lien avec la mise au concours des trois postes au Service de la population ne relèvent en rien d'une volonté irréfléchie de démanteler le service public.

**M. Rémy Meury (CS-POP) :** Je suis partiellement satisfait.

#### 24. Question écrite no 3419

**Mineurs sollicités comme traducteurs : quelles directives pour les services de l'administration cantonale ?**

**Gaëlle Frossard (PS)**

L'interprétariat communautaire est une ressource importante dans divers domaines, tels que la santé, le social, le scolaire ou encore celui de la justice, de l'emploi ou de l'administration en général. Avoir recours à des interprètes qualifiés permet aux personnes ne maîtrisant pas suffisamment la langue d'accueil de pouvoir bénéficier d'un appui non négligeable dans les différentes affaires ou procédures qui les concernent. L'interprétariat communautaire ne se résume pas à une traduction de propos, c'est bien plus complexe que cela. Selon les domaines dans lesquels les interprètes sont requis, des informations sensibles, personnelles, de l'ordre de l'intimité peuvent être révélées. L'interprète engagé doit donc être à même de comprendre ces informations et de gérer ce que cela implique. Souvent au bénéfice également d'un parcours migratoire, il est à même de saisir les enjeux dans lesquels se retrouvent les personnes pour qui il agit en tant qu'interprète. Une certaine responsabilité dans la retransmission des propos est également engagée. Toute personne maîtrisant plusieurs langues n'est donc pas à même d'intervenir en tant qu'interprète dans des situations complexes.

Le site du Canton du Jura indique qu'un contrat de prestation a été signé avec « Se comprendre », le service d'interprétariat communautaire de Caritas, afin d'assurer un service d'interprétariat en mettant à disposition des personnes concernées des interprètes spécialisés<sup>1</sup>. Si cette démarche est à saluer, il semble que la pratique ne corresponde pas toujours à la volonté indiquée ici. Divers témoignages laissent en effet entendre que certains services se passent de ce service et que des enfants ou des jeunes agissent comme traducteurs à l'occasion de séances destinées à résoudre des problèmes concernant les rapports entre adultes (parent-école, parents-travailleurs sociaux, parents-professionnels de la santé notamment). Ces pratiques sont parfois justifiées par les collaboratrices et collaborateurs par un manque de ressources financières ou par une volonté de gagner du temps en utilisant la ou le jeune présent plutôt que de faire appel à une personne externe. Toutefois, « le recours à des enfants ou à des adolescent-e-s comme auxiliaires à la traduction ne représente pas une alternative acceptable au-delà des apparences. Si l'on considère les conflits de rôles par rapport à la tâche d'interprétariat et la position dans la structure familiale, il va de soi que cette option doit à tout prix être évitée ! »<sup>2</sup>.

Ces pratiques, bien qu'elles ne soient pas la norme, questionnent tant sur les moyens à disposition des services que sur la sensibilisation qui est proposée aux collaboratrices et collaborateurs quant aux enjeux que cela représente pour les jeunes et les familles concernées.

Dès lors, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les directives actuelles données aux services de l'administration concernant l'interprétariat ?
2. Combien de services de l'Etat recourent au service de Caritas « Se comprendre » ?
3. Dans quelles situations est-il autorisé à demander l'aide de mineurs pour traduire les propos des différents participant-e-s à une séance ?
4. Le Gouvernement entend-il sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs aux préjudices pour les enfants et les familles lorsqu'un enfant est sollicité comme traducteur et encourager les services à requérir un service ad hoc d'interprétariat ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

<sup>1</sup> <https://www.jura.ch/DIN/SPOP/BilInterpretariat-communautaire.html>

<sup>2</sup> <https://irwrvv.secomprendre.ch/rfr/interpretariat-connrnunautaireiqualification-des-interpretes>

#### Réponse du Gouvernement :

Les contacts entre l'administration et/ou les instances judiciaires et les administré-e-s allophones ne sont pas toujours évidents et il n'est souvent pas simple d'assurer la compréhension mutuelle, tant au niveau de la langue que des codes culturels. Pour ce faire, le recours à des prestations de traduction ou d'interprétariat peut parfois s'avérer nécessaire.

Au niveau formel, on mentionnera que la question de la traduction est traitée à l'article 56 du Code de procédure administrative (RSJU 175.1). Cet article précise que la langue administrative dans le Jura est le français, à l'exception des personnes domiciliées à Ederswiler qui peuvent procéder en allemand. Sur cette base, l'autorité peut retourner les actes de procédure rédigés dans une autre langue ou, si les circonstances le justifient, traduire elle-même les actes en question ou les faire traduire par un traducteur assermenté (al. 2). Lors d'auditions verbales, l'autorité fait appel à un interprète qui peut être choisi dans l'administration (al. 3). Pour être complet, on peut encore citer l'article 307 du Code pénal (RS 311.0), qui sanctionne une traduction fautive par un traducteur ou interprète en justice d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire.

Après une consultation large auprès des services de l'Etat, de l'AJAM, des Services sociaux régionaux et des structures d'accueil de l'enfance, le Gouvernement est en mesure d'apporter les réponses suivantes.

#### Réponse à la question 1 :

Au-delà des dispositions légales précitées, il n'existe pas de directive formelle à ce propos, à l'exception d'une directive éditée conjointement par les Ministères publics jurassien, neuchâtelois, bernois et la Police judiciaire jurassienne portant sur l'engagement des traducteurs. Il est vrai que les bases légales ne règlent que les aspects très formels et formalisés entre administré-e-s et/ou l'administration et les instances judiciaires, mais pas les contacts hors procédure ou encore les relations entre des entités paraétatiques (services sociaux ou crèches par exemple) ou scolaires et/ou les administré-e-s.

#### Réponse à la question 2 :

Un contrat de prestation a été signé entre l'Etat jurassien, en l'occurrence via le Bureau de l'intégration, et Caritas Suisse pour la prestation « Se comprendre ». L'Association jurassienne d'accueil des migrants est aussi partie au contrat.

De manière générale, tout service peut utiliser cette prestation et le rapport annuel 2020 démontre que c'est le cas puisqu'il fait état de 2'479 interventions dans le Jura pour 2'895 heures d'intervention. Environ les deux tiers des interventions relèvent du domaine social, le solde étant réparti entre la santé, les domaines de la formation et de l'enseignement et la justice. Comme indiqué en propos liminaire, il n'est pas obligatoire de solliciter un tel service et, en fonction des situations, la traduction peut être réalisée en recourant aux ressources présentes au sein de l'administration. Cela

dit, tous les services et partenaires consultés qui sont régulièrement confrontés à des problématiques liées à l'interprétariat connaissent et utilisent la prestation « Se comprendre » ou disposent d'une liste d'interprètes propre. Les écoles sont sensibilisées à l'existence de cette prestation et au moyen d'y recourir par l'intermédiaire de l'annuaire de l'école jurassienne.

Réponse à la question 3 :

Sur ce point, le Gouvernement en appelle au bon sens des organismes et services confrontés à des difficultés de traduction ou d'interprétariat. Il va de soi qu'il n'est quasiment jamais opportun de solliciter un mineur pour effectuer ce travail. On peut toutefois imaginer certaines situations sans enjeu où un-e mineur-e peut être sollicité-e pour régler ou éclaircir une question très pratique, par exemple pour fixer un rendez-vous.

Les services et partenaires interrogés confirment tous qu'il n'est pas admissible que les enfants fassent office de traducteurs et que, sauf très rares exceptions, cette pratique n'a pas cours dans le domaine dont ils ont la charge. Il s'avère par ailleurs que les smartphones et les applications de traduction ou d'autres support de communication sont assez fréquemment utilisés pour pouvoir comprendre et se faire comprendre.

Réponse à la question 4 :

Les contacts pris afin de rédiger la réponse à la présente question écrite ont démontré que les services les plus concernés sont bien au fait des enjeux et que les situations soulevées dans la question écrite relèvent de l'exception plutôt que de la règle. Ainsi, le Gouvernement estime que le travail de sensibilisation a été réalisé dans le cadre de la préparation de cette réponse et attendu les réponses obtenues n'estime pas nécessaire de mener d'autres actions à ce sujet à court terme.

**Mme Gaëlle Frossard (PS)** : Je suis satisfaite.

## 29. Motion no 1383

### Valorisation du métier d'infirmier-ère : Aux actes ! Quentin Haas (PCSI)

Il y a un peu plus d'un an, toute la Suisse était debout à son balcon pour applaudir les soignants alors engagés dans la crise sanitaire. Ce mouvement de soutien avait donné l'espoir d'un changement pour le personnel hospitalier. Force est de constater que, depuis, rien n'a été entrepris.

Près de la moitié du personnel infirmier formé (46%) quitte sa profession au cours de sa vie active. Un tiers d'entre eux ont moins de 35 ans <sup>1</sup>. De fait, la Suisse manquera d'environ 65'000 infirmier-ères d'ici 2030. Aujourd'hui déjà, des milliers de postes restent non pourvus chaque année <sup>2</sup>. Contrairement à l'idée reçue, le stress seul n'explique pas cet état de fait. Un aspect essentiel reste la valorisation du travail accompli, ainsi que le sentiment de produire un travail de qualité à hauteur de ses compétences.

Le titre d'infirmier-ère praticien-ne spécialisé-e (IPS) est un titre de master délivré par l'université de Lausanne. L'IPS se concentre sur les soins directs aux patients, en fonction de son orientation clinique et dans le cadre d'un partenariat infirmier-médecin. L'IPS peut également, dans son champ

de compétence, venir en soutien aux équipes de soins infirmiers. Le canton de Vaud reconnaît déjà officiellement cette profession. La loi vaudoise reconnaît d'ailleurs à ces professionnels les compétences élargies pour prescrire et interpréter des tests diagnostiques, effectuer des actes médicaux, ainsi que prescrire des médicaments et en assurer le suivi et les ajustements. L'IPS est donc un emploi pionnier dans la valorisation de la formation en soins infirmier, et une véritable plus-value pour les professionnels de ce secteur.

A ce titre, la reconnaissance dans la loi du titre d'IPS permettrait d'augmenter l'attractivité de la profession. Offrir des perspectives aux jeunes diplômé-e-s, en termes de formation et de pratique clinique, semble faire partie des moyens propres à retenir les infirmier-ère-s dans leur activité professionnelle tout en valorisant leurs connaissances et compétences.

Au regard de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement jurassien de compléter la législation cantonale afin d'y intégrer l'existence du statut d'infirmier-ère praticien-ne spécialisé-e.

<sup>1</sup> [https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2016/obsan\\_bulletin\\_016-07\\_f.pdf](https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2016/obsan_bulletin_016-07_f.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2017/cj3san\\_71\\_rapport\\_corr.pdf](https://www.obsan.admin.ch/sites/default/files/publications/2017/cj3san_71_rapport_corr.pdf)

**La présidente** : Le Gouvernement propose au Parlement d'accepter cette motion. Un groupe ou un député souhaite-t-il exprimer un avis contraire ? Cela ne semble pas être le cas. Selon l'article 63, alinéa 3, lorsqu'une motion ou un postulat n'est combattu ni par le Gouvernement ni par un groupe ou un député, il est soumis au vote sans débat.

*Au vote, sans débat, la motion no 1383 est acceptée par 51 députés.*

## 32. Elections au Parlement

### 32.1 Présidence du Parlement

### 32.2 Première vice-présidence du Parlement

### 32.3 Deuxième vice-présidence du Parlement

### 32.4 Deux scrutateur-trice-s

### 32.5 Deux scrutateur-trice-s suppléant-e-s

**La présidente** : Je vous invite à rejoindre vos places. Nous allons reprendre avec les points 32 et 33 et je souhaite encore la bienvenue aux invités qui nous ont rejoints entre-temps. Les élections se dérouleront conformément à notre règlement, article 78, alinéa 3, qui stipule que, pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages valables. Nous aurons aujourd'hui à élire la présidence du Parlement, la première vice-présidence, la deuxième vice-présidence et les scrutateurs et scrutateurs suppléants du Parlement, ainsi que la présidence et la vice-présidence du Gouvernement. Sans plus attendre, je passe la parole aux présidentes et présidents de groupes pour la présentation des candidates et candidats à ces différentes fonctions.

**M. Lionel Montavon (UDC)** : En ma qualité de vice-président du groupe UDC, il m'appartient de vous présenter notre candidature à la présidence du Parlement.

Depuis deux ans maintenant, nous exposons ici à cette tribune les nombreuses étapes qui ont marqué le parcours de vie de notre collègue Brigitte Favre. Je ne reviendrai pas avec tous les détails sur cette riche expérience, tant profes-

sionnelle que politique ou encore associative qui doit lui permettre d'appréhender les responsabilités à venir avec une certaine sérénité. Je me limite donc aux points les plus importants.

Brigitte Favre est née le 25 août 1984 à Aarberg, et c'est dans ce village du Seeland qu'elle a passé toute son enfance. Elle a fréquenté le gymnase bilingue à Bienne et une fois la maturité en poche, elle enchaîne directement avec le CFC d'écurière au Haras national à Avenches. En 2010, elle obtient son bachelors en agronomie avec spécialisation en sciences équine à la Haute école de Zollikofen. Maman d'un petit garçon et d'une petite fille, elle trouve encore du temps pour une autre passion, les chiens de traîneau, et s'engage dans un grand nombre d'associations. Brigitte a été élue au Parlement jurassien en 2015 et est une travailleuse infatigable des dossiers. Elle aime la politique et les personnes. Durant cette dernière année, une année très particulière au niveau des représentations, n'est-ce pas Mesdames les Présidentes, Brigitte avait également quelques occasions pour représenter notre Parlement en tant que vice-présidente.

Pour la première fois depuis la création du canton, l'UDC Jura a l'honneur de vous soumettre une candidature pour la présidence du Parlement jurassien et nous sommes très fiers de pouvoir vous proposer Brigitte Favre. Nous comptons vivement sur votre soutien et nous vous en remercions d'avance.

Je terminerai mon propos en transmettant de chaleureux remerciements à notre présidente sortante, Katia Lehmann, qui a toujours su mener les débats avec professionnalisme et tact. J'adresse également nos sincères remerciements à Madame la ministre Nathalie Barthoulot qui s'est investie sans compter durant cette année présidentielle. Il ne me reste plus qu'à remercier le Secrétariat du Parlement jurassien, Jean-Baptiste Maître, l'ancien, et Fabien Kohler, le nouveau secrétaire général, Louis-Philippe Seuret, Fabio Tironi, Alexandra Chappatte, Benjamin Plumey, Brigitte Steulet et les anciennes forces Jérémy Bernard et Nicole Roth pour leur précieux travail tout au long de l'année. Nos remerciements vont également à la Chancellerie et de manière générale à l'ensemble de l'administration cantonale qui nous accompagne tout au long de l'année. Le groupe UDC soutiendra l'ensemble des candidats officiels des autres partis lors de ces élections. Je vous souhaite encore de bonnes fêtes de fin d'année et je vous remercie de votre attention.

**Mme Anne Froidevaux (PDC) :** En tant que miliciens de la politique, la plupart d'entre nous ont déjà été confrontés à devoir faire certains choix, notre activité professionnelle et certains mandats politiques ne pouvant pas toujours être menés en parallèle. C'est en effet la décision que notre actuel deuxième vice-président, Stéphane Theurillat, a dû prendre récemment. Nous le regrettons bien évidemment et nous le remercions de s'être mis à disposition du groupe PDC-JDC il y a une année.

Ainsi, cette année à la première vice-présidence du Parlement, le groupe PDC-JDC vous propose une nouvelle candidature. Les présidences 2022 seront francs-montagnardes et nous vous proposons que la présidence du Parlement reste un peu plus longtemps dans cette région, en présentant notre collègue franc-montagnarde Amélie Brahier. La bienséance évitant de donner de l'âge des dames, je dirais simplement qu'Amélie est encore membre des JDC, chez qui la limite est de 35 ans révolus. Pour ceux qui ne

sont pas forts en calcul, elle a moins de 35 ans. Hormis un peu plus de trois années vécues à Saignelégier, elle a toujours habité dans le village paradisiaque des Enfers dans la ferme familiale. Mariée à Bastien, neuchâtelois devenu jurassien, elle est l'heureuse maman de Zach depuis 2019 et de Lexine née au début de l'été. Ce sont donc les activités en famille qui occupent actuellement son temps libre.

Côté professionnel, Amélie est titulaire d'un bachelors et d'un master en droit de l'Université de Neuchâtel. Elle a obtenu son brevet de notaire jurassien en 2014, profession qu'elle exerce depuis en tant qu'associée au sein d'une étude de Saignelégier.

Côté politique, Amélie effectue sa deuxième législature. Après une première élection en tant que suppléante, elle a été élue députée titulaire l'automne dernier et depuis elle assure avec brio la présidence du groupe parlementaire. A ce titre, elle maîtrise les rouages du Bureau du Parlement et les procédures de notre Législatif. Elle saura parfaitement assumer la fonction de première vice-présidente, sans être passée par la première année d'apprentissage habituelle.

Au poste de scrutateur, notre groupe vous propose la candidature de l'indétrônable Bernard Varin, qui assure cette fonction depuis bien avant ma propre entrée au sein de ce Parlement. C'est dire s'il a l'expérience requise pour ce poste.

Je vous recommande chaleureusement ces deux candidatures et le groupe PDC-JDC soutiendra les candidatures officielles présentées.

Je ne saurais terminer sans remercier au nom du groupe PDC-JDC les deux présidentes qui ont dirigé le Législatif et l'Exécutif jurassiens tout en délicatesse sous le signe de la rose. Après une année 2020 chamboulée, nous espérons que 2021 retrouverait une forme plus habituelle. Ce ne fut malheureusement pas le cas avec à nouveau passablement de changements à tout moment, auxquels elles ont su faire face. Chère Katia, si l'annulation de plusieurs manifestations ne t'a pas permis de vivre une année présidentielle normale, tu auras eu néanmoins le plaisir d'assister au retour de Moutier dans son canton et l'honneur de mener à bien et de manière rapide et efficace le processus de recrutement du nouveau secrétaire général du Parlement. Deux éléments particulièrement exceptionnels quand même. Mesdames les Présidentes, soyez remerciées pour votre engagement et votre travail en faveur de notre canton.

Merci également aux collaborateurs qui se sont succédés au sein du Secrétariat du Parlement et en particulier à notre ancien secrétaire général, désormais chancelier et secrétaire général ad interim, ça fait un peu long, Jean-Baptiste Maître, qui pourra prochainement se consacrer entièrement et sereinement à sa nouvelle fonction. Le groupe PDC-JDC te remercie pour toutes ces années au service de notre Parlement est te souhaite plein succès pour l'avenir et bon vent également à son successeur. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de fin d'année et d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**M. Baptiste Laville (VERT-E-S) :** Enfin, nous y revoilà nous aussi. Enfin, l'accès à la deuxième vice-présidence pour le groupe VERT-E-S et CS-POP, tentative numéro deux. Espérons que cette fois-ci ce sera la bonne, le groupe VERT-E-S et CS-POP touche du bois. Oui, rappelez-vous,

notre première tentative de décembre 2016 avait malheureusement échoué. De mémoire, je me dois ici, avant de tourner complètement la page, de rappeler quelques faits et ainsi régler en toute amitié quelques comptes avec le groupe PLR. Les bons comptes font les bons amis, n'est-ce pas ? Pour celles et ceux qui n'ont pas connu cet événement, il faut savoir que le groupe PLR de la précédente législature, pour mieux faire briller ses couleurs aux élections nationales de 2019, n'avait pas hésité un instant à élaborer un astucieux plan afin de placer et faire élire à la seconde présidence de 2017 l'un de ses meilleurs ambassadeurs, Gaby je pense à toi, ceci au travers d'une rocade de la présidence des plus incongrues dans l'histoire de ce Parlement. Rocade naturellement imposée au détriment du groupe VERT-E-S et CS-POP, un groupe minoritaire. Inélégance d'autant plus critique qu'elle fut perpétrée au détriment d'une femme d'exception, la députée VERT-E-S Erika Hennequin qui, après des années d'engagement dévoué au sein de ce Parlement, espérait en toute légitimité accéder un jour à la présidence de cette institution. Erika fut donc évincée de la présidence par le groupe PLR, elle n'y accédera finalement pas.

J'ai découvert lors du Parlement de mercredi, plus précisément durant l'intervention de notre collègue Schweingruber, qu'il défendait bien moins la langue française qu'une vision passéiste et patriarcale de la société, que la position et le comportement du PLR face au féminisme n'avaient finalement que peu évolué depuis cet événement. Après réflexion, je comprends mieux pourquoi le PLR ne voit aucune discrimination dans la langue française. Son vocabulaire ne connaît tout simplement pas le masculin. Et comme Monsieur Schweingruber l'a fait mercredi dernier, je vais brièvement essayer de vous le prouver avec un développement qui, je l'espère, sera aussi exigeant et pertinent que le sien ne le fut.

Nous sommes bien d'accord que le fondement idéologique du PLR se base sur deux pôles principaux, le libéralisme et le radicalisme. Ces mots, libéralisme et radicalisme, sont issus d'une famille de mots qui se terminent avec le suffixe « isme ». J'ai cherché dans le dictionnaire des mots en « isme », donc de la même famille que libéralisme, et je suis tombé tout à fait au hasard sur des mots comme : immobilisme, nom masculin, conservatisme, nom masculin, populisme, nom masculin, narcissisme, nom masculin, court-termisme, masculin. La liste est non exhaustive et tout à fait fortuite, longue, mais je m'arrête ici. Je mets au défi Monsieur Schweingruber de me trouver un seul mot en « isme » qui soit féminin. Il n'y en a pas. Le libéralisme est donc issu d'un monde et d'un courant de pensées exclusivement masculins. Le libéralisme ne serait-il donc pas qu'une perversion et une dénaturation du mot féminin si important qui est la liberté ? Mes chères et chers collègues, si ma démonstration et mon développement un peu alambiqués, PLR n'est pas encore suffisamment persuasif à vos yeux, je dispose encore d'une preuve absolument irréfutable pour conclure ce plaidoyer. Je vous demande d'observer attentivement la députation PLR. Ils ont une impressionnante représentation féminine. Zéro femme sur huit hommes. Je dis CQFD en gros. Bref, ceci étant dit, excusez-moi pour les petits tacles.

Pour clore ce chapitre, je réitère toute la reconnaissance du groupe VERT-E-S et CS-POP à notre collègue Erika Hennequin qui, a bien des égards, a ouvert la voie au moment historique que nous vivons actuellement. Chère Erika, si tu nous entends, cette élection à la deuxième vice-présidence est aussi la tienne. Tout vient à point, la patience est

mère de toutes les vertus. Patience et longueur de temps font plus que force et rage. Tous ces adages ne sont pas galvaudés pour le groupe VERT-E-S et CS-POP, qui n'a, on peut le dire, pas manqué de patience. CS-POP étant entré au Parlement en 2002 et les VERT-E-S en 2006, cela fait plus de 15 années, voire 20 années que nous attendions enfin d'accéder à la deuxième vice-présidence et si tout va bien peut-être la présidence en 2024.

C'est donc avec un immense plaisir, j'en viens enfin au sujet, mais aussi avec une émotion non dissimulée, que le groupe VERT-E-S et CS-POP vous propose Madame Pauline Godat à la deuxième vice-présidence du Parlement. Pauline est simplement la candidate idéale pour un jour briguer cette fonction de présidente du Parlement. Tout à l'image de son parti cantonal, Les VERT-E-S du Jura, qui vient de fêter ses 30 ans, Pauline est elle-même une jeune trentenaire, pleine d'énergie, d'ambitions et de convictions. Pauline est aussi une parfaite représentante du groupe VERT-E-S et CS-POP. Fille d'Hubert Godat, ancien député VERT-E-S, et qui fut un certain temps actif au côté du combat socialiste, petite-fille de feu René Godat, figure du parti socialiste bruntrutain, soeur d'Ivan Godat, qui assume ici sa deuxième législature, il ne fait aucun doute que Pauline s'engage pour des valeurs autant écologiques que sociales et qu'elle trouve toute sa place au sein du groupe VERT-E-S et CS-POP.

Pauline n'incarne pas seulement le groupe, elle incarne aussi parfaitement ce Parlement dans sa diversité régionale. Alors qu'elle vivait dans le village vadais de Movelier, Pauline se rendait tous les jours, tous les matins, avec son père à Porrentruy pour y faire ses classes d'école jusqu'au gymnase et l'obtention de la maturité fédérale. Désireuse de retrouver des racines plus terriennes, elle réside désormais au Bémont, une commune et un district qui l'ont manifestement très bien accueillie puisqu'elle aura permis aux VERT-E-S de conquérir un siège supplémentaire aux Franches-Montagnes lors des élections cantonales de 2020.

Pauline est donc une Vadaise des tripes, une Bruntrutaine de tête et une Franc-Montagnarde de cœur. Son brillant parcours académique, bachelor en psychologie à l'Université de Bâle, master en psychologie à la Clinique de Fribourg, formation postgrade de psychothérapie à Berne, attestent non seulement de ses solides compétences cérébrales mais aussi de sa capacité à comprendre des troubles psychiques divers et variés. Compétences qui, à l'écoute de ce qui se dit parfois dans ce Parlement, ne seront certainement pas toujours des compétences superflues. Après plusieurs stages dans l'accompagnement socio-thérapeutique et la consultation ambulatoire de psychiatrie, Pauline travaille désormais depuis plusieurs années, d'abord au Service psychiatrique du Jura bernois et maintenant dans un cabinet privé de psychothérapie à Bienne. Pauline travaille aussi à temps partiel à la ferme des Romains, projet d'agriculture contractuelle basée à Courtemaury.

Comme si elle n'avait pas assez à faire, Pauline est aussi présidente depuis 2018 de la coopérative Malticulture à Delémont, co-présidente des VERT-E-S du Jura avec Céline Robert-Charrue Linder depuis 2019 et membre de différentes associations comme ATE, Franches-Montagnes Energie SA. Mais au-delà de ses diplômes, de son parcours professionnel et extraprofessionnel exemplaire, Pauline fait partie de ces personnes, et c'est certainement ici sa qualité la plus importante à mes yeux, qui sont simplement, auto-

matiquement et sincèrement sympathiques, des valeurs humaines que l'on a trop souvent tendance à relever au second plan. En peu de temps, Pauline a su conquérir le groupe VERT-E-S et CS-POP et c'est certainement avec la même facilité qu'elle saura conquérir la présidence de ce Parlement. Et, qui sait, peut-être un jour aussi le Gouvernement.

Je profite de cette tribune pour adresser mes remerciements les plus sincères à la présidente du Parlement jurassien, à toi chère Katia, toi qui auras su présider avec brio ce Parlement dans la tourmente de la COVID et qui a toujours veillé à une bonne entente et ambiance malgré certains mails, non personnels, je tiens à le dire, au sein du Bureau. Je remercie aussi naturellement Nathalie Barthoulot pour la présidence au Gouvernement qui a été absolument impeccable. J'aimerais aussi souhaiter ici la bienvenue à Fabien Kohler comme secrétaire général du Parlement jurassien. Enfin, je ne peux terminer cette allocution sans saluer l'immense travail, la disponibilité, la bonhomie et le flegme de notre ancien secrétaire, nouveau chancelier, Jean-Baptiste Maître. Bravo à toi pour le travail que tu as effectué.

Le groupe VERT-E-S et CS-POP soutiendra l'ensemble des candidatures proposées dans sa grande majorité et vous propose de soutenir les candidatures que nous vous proposons, incluant aussi la candidature d'Ivan Godat à la fonction très importante de scrutateur suppléant du Parlement jurassien.

**M. Quentin Haas (PCSI) :** Pour le poste ô combien salubre de scrutateur suppléant, le groupe PCSI-PVL vous propose la candidature du député de Haute-Sorne Blaise Schüll.

Fort d'une solide expérience au sein de notre hémicycle et au travers d'une brillante carrière de policier, le député Schüll possède tous les atouts pour mener avec talent la fonction de scrutateur suppléant. Avec sa vision acérée, il ne fait nul doute pour notre groupe qu'il saura détecter toute main levée, même discrètement, et rapidement, à n'importe quel moment de cette assemblée. Grand sportif émérite, il n'hésitera pas à parcourir nos travées aussi longtemps qu'il le faudra pour récolter amoureusement tous nos bulletins de vote. Notre groupe soutiendra sa candidature les yeux fermés et vous invite à en faire de même.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement Madame la Présidente du Parlement pour son engagement et la bonne tenue de nos débats parfois turbulents. De même, nous adressons une chaleureuse bienvenue à notre nouveau secrétaire, Fabien Kohler, tout en souhaitant à notre désormais ancien secrétaire Jean-Baptiste Maître tout le meilleur pour la suite de son parcours. J'en profite également pour le remercier infiniment pour sa patience et son professionnalisme, en insistant particulièrement sur la patience, ô combien importante, pour gérer la joyeuse troupe qui compose cet hémicycle. Jean-Baptiste, cher JB, merci mille fois.

Pour le reste, le groupe PCSI-PVL apportera son soutien à tous les candidats présentés par les différents partis.

**M. Gabriel Voirol (PLR) :** Si le calendrier des rotations pour le renouvellement des présidences et vice-présidences ne m'avait pas permis de présenter un candidat au démarrage de la présente législature, cette fin d'année 2021 me réjouit le cœur et me remplit de bonheur puisque j'ai l'immense honneur de présenter la candidature d'un homme

d'Etat, un homme d'Etat confirmé, pour assurer la vice-présidence du Gouvernement jurassien, le ministre de l'Economie et de la Santé, Monsieur Jacques Gerber. Non seulement homme d'Etat mais bientôt autant reconnu comme homme des médias, lui qui a été fortement sollicité pour expliquer, défendre les positions gouvernementales, convaincre les indécis dans cette pandémie qui a bouleversé notre quotidien depuis bientôt deux ans.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour toutes les Jurassiennes et Jurassiens qui ont souffert, qui ont vécu des moments de tristesse ou qui ont été affectés par les conséquences de ce petit virus, aux grandes conséquences. Notre société est mise à rude épreuve et ce n'est que par le courage, la solidarité, la détermination et le respect des uns et des autres que nous traverserons ces instants qui resteront gravés à jamais dans la mémoire collective.

Homme d'action, volontaire et engagé, Jacques Gerber s'est construit une place de choix dans le collège gouvernemental. Lui qui n'était pas issu des milieux médicaux, il a su faire sienne la politique sanitaire. Son sens critique, sa curiosité, sa soif d'innovation sont des armes bien connues et reconnues qui l'amènent à faire des propositions qui suscitent régulièrement l'intérêt de ceux qui l'entourent ou l'accompagnent, toutes sensibilités confondues. J'ai personnellement eu la grande chance de partager les honneurs d'une présidence cantonale en sa compagnie, c'était il y a peu, en 2019, juste avant l'apparition de ce satané virus. Je vous le certifie, il n'y a aucun lien entre l'apparition de ce virus et la double présidence radicale de 2019. Cette année du quarantième restera gravée dans nos cœurs respectifs avec des souvenirs de faire découvrir notre beau Jura. Jacques Gerber a su poursuivre sur cette lancée et su faire germer cette semence comme l'invite notre hymne cantonal.

C'est avec enthousiasme et grande joie que je vous invite à soutenir la candidature de Monsieur Jacques Gerber à la vice-présidence du Gouvernement jurassien. Ce terrien aux valeurs qui unissent liberté et responsabilité saura mettre toute son énergie, son dynamisme et sa détermination à défendre les valeurs jurassiennes et épauler le futur président de notre Gouvernement.

Le groupe PLR soutiendra les candidatures présentées aux différentes fonctions électives, ceci dans le respect de la concordance qui nous est chère.

Avant de conclure, en mon nom et celui du groupe PLR, remercier et féliciter les présidentes sortantes, qui elles aussi ont formé un couple qui a mis en valeur notre beau canton. Permettez-moi de saluer en premier la présidente sortante de notre Législatif, Madame Katia Lehmann, qui a dû elle aussi composer avec les aléas dictés par l'évolution de la pandémie. Je sais que tu aurais aimé vivre encore plus intensément certains moments de présidence mais je puis t'assurer que tu as assuré. Tu as su diriger nos débats avec tact, courtoisie et respect pour le plus grand bien de notre institution. Bonne chance pour la suite et ton retour parmi nous. Des remerciements très sincères également à notre présidente du Gouvernement, Madame Nathalie Barthoulot, qui elle aussi a su mettre en valeur et en lumière nos autorités, et eu en prime la chance et l'immense bonheur d'accueillir, comme présidente de notre Gouvernement, cette belle ville de Moutier qui a fait vibrer nos cœurs un certain 28 mars 2021. Tes qualités humaines ont rayonné sur ton action présidentielle et je t'adresse avec enthousiasme toute notre reconnaissance.

Permettez-moi de remercier avec chaleur toute l'équipe du Secrétariat du Parlement qui fait un travail remarquable pour permettre le bon déroulement de nos séances et de nos activités. Un merci tout particulier pour celui qui aura été le premier secrétaire général de notre Parlement. Merci Jean-Baptiste pour tout ce que tu as fait, pour cet immense engagement durant toutes ces années afin de faciliter la vie des présidents et présidentes qui se sont succédés à cette tribune. Et bien sûr, bienvenue à Fabien Kohler, notre nouveau secrétaire général, qui aura à cœur de poursuivre sur la voie que tu as tracée. Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles, de bonnes fêtes de Noël, en évitant toute réaction aussi inutile que futile à certaines déclarations et attaques qui ne devraient pas avoir place en pareil moment.

**M. Quentin Haas (PCSI) :** Excusez la stupidité du sous-signé qui a traité les deux points de l'ordre du jour de manière séparée. Je m'en excuse auprès de vous. Pour le poste de président du Gouvernement jurassien, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de David Eray. Ce Franc-Montagnard ne vous est pas inconnu. Ayant grandi au Noirmont, il obtient par la suite un diplôme d'ingénieur HES en microtechnique suivi d'une formation postgrade en gestion d'entreprise à la Haute école de gestion de Neuchâtel. Ce passionné de montres et de techniques a occupé de nombreux postes à responsabilité dans plusieurs entreprises horlogères et a notamment travaillé en Inde et aux Etats-Unis. Trilingue de fait, il ne manquera pas de mettre à contribution sa maîtrise des langues de Shakespeare et de Goethe pour faire rayonner notre canton en profitant de s'adresser à tous nos interlocuteurs de choix dans leur langue maternelle.

Grand sportif, vous n'avez certainement pas manqué de le croiser à vélo ou à ski sur les chemins de traverse du canton. Adeptes de sports d'endurance, construisant une détermination sans faille lui permettant d'endurer l'effort tout en visant des objectifs clairs, très attaché à la cause jurassienne et fervent défenseur de la cause de Moutier, ses connaissances et son engagement militant dans la grande histoire du Jura constituent un atout majeur pour cette année importante de présidence.

Outre ses fonctions de ministre et ses passions sportives, il est également père d'Emilie, Jeanne, Adèle et Louison, ses quatre enfants avec qui vous pouvez le voir en pérégrination aux quatre coins du canton pour y pratiquer toutes les activités disponibles sur notre territoire. Marié à Séverine, notre ministre peut compter sur son duo en or pour relever les défis qui l'attendent.

Voilà la liste non exhaustive des bonnes raisons justifiant un soutien sans faille à notre candidat. Merci d'y adhérer. J'en profite pour féliciter chaleureusement Madame la ministre Nathalie Barthoulot pour son engagement sans faille durant cette année de présidence.

Pour votre information et pour rappel, le groupe PCSI-PVL apportera son soutien à tous les candidats présentés par les différents partis.

**M. Fabrice Macquat (PS) :** En cette fin d'année teintée de rose pour ce qui est des présidences du Parlement et du Gouvernement, le groupe parlementaire socialiste vous propose Leïla Hanini pour la fonction de scrutatrice. Après une première année de rodage, nul doute qu'elle s'impatiente de pouvoir encore manier l'urne officielle avec la fougue de sa

jeunesse en compagnie de notre expérimenté collègue Bernard Varin.

En mon nom personnel mais également au nom du groupe socialiste, je tiens ici à remercier vivement et du fond du cœur nos deux présidentes qui terminent leur année présidentielle. Vous avez fait rayonner notre canton et notre institution à l'intérieur mais également en dehors de nos frontières. L'ouverture vers les autres fait partie de votre ADN et cela s'en est ressenti. Durant cette année encore très particulière, avec cette pandémie qui ne veut pas nous lâcher, vous avez dû composer avec les restrictions, les annulations des manifestations et autres cérémonies officielles. Vous avez su vous adapter et tout de même aller à la rencontre des Jurassiennes et des Jurassiens en organisant des visites en toute simplicité et convivialité qui ont été très appréciées. Votre bonne humeur communicative, votre humour et vos sourires sous les masques ont fait du bien à la population jurassienne en cette année parfois un peu morose.

Merci à toi Katia d'avoir mené les débats de notre plénum et du Bureau avec bonne humeur, bienveillance, tact, sérieux et rigueur, mais surtout avec toute la connaissance de notre nouveau règlement. J'en ai d'ailleurs fait les frais en me voyant me faire boucler la parole lors d'une question écrite. Ça m'apprendra à ne pas connaître parfaitement le règlement.

Merci également à toi Nathalie pour avoir représenté notre Gouvernement avec brio et efficacité. Tu as dû jongler entre les casquettes de cheffe de ton département, présidente du Gouvernement mais également en tant que présidente de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Ta maîtrise des dossiers et ton énergie t'ont permis d'accomplir toutes ces tâches avec maestria. Encore merci et bravo à Katia et Nathalie pour tout votre travail et votre engagement en faveur de la République et Canton du Jura. Le groupe socialiste a été fier de vous durant toute cette année.

Nous souhaitons à la future présidente du Parlement ainsi qu'au futur président du Gouvernement une belle année 2022 et beaucoup de plaisir dans leur fonction respective, en espérant qu'elle puisse se dérouler dans des conditions propices à l'exercice de ces présidences.

Il me reste à remercier chaleureusement toute l'équipe du Secrétariat du Parlement et plus particulièrement notre secrétaire général, enfin, ancien secrétaire général, non, nouveau chancelier, mais encore secrétaire général, bref, un immense merci à toi Jean-Baptiste pour ton professionnalisme, ta disponibilité sans faille envers les parlementaires. Ta patience également car il en faut pour côtoyer régulièrement près de 90 députés et députés suppléants. Nos institutions politiques ont de la chance de pouvoir continuer à s'appuyer sur ton savoir-faire et ton expertise, davantage pour le Gouvernement que le Parlement dorénavant. Je souhaite également la bienvenue à son remplaçant, Fabien Kohler, qui saura, à n'en pas douter, répondre aux attentes. Une tâche pas du tout évidente que de passer après Jean-Baptiste. C'est juste pour mettre un peu de pression.

Nos remerciements également à l'ensemble de l'administration cantonale qui fait un immense travail souvent dans l'ombre durant toute l'année pour que notre Canton puisse fonctionner.

Je profite de la tribune pour vous informer que le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des candidatures proposées aux différentes fonctions.

Il me reste à vous souhaiter, à vous toutes et tous, à vos familles et à vos proches, de belles fêtes de fin d'année, en espérant qu'elles puissent se dérouler dans des conditions qui permettent tout de même de nous retrouver avec nos proches et que l'année 2022 soit plus aboutie et joyeuse que les deux dernières que nous avons vécues.

**La présidente** : Les groupes s'étant exprimés, j'ouvre à présent la discussion générale. La parole n'étant pas demandée, nous allons pouvoir passer au vote. Pour cela, j'invite les scrutateurs et scrutatrices suppléants à venir à la tribune pour la distribution des bulletins. Nous allons voter en un seul bloc. Vous avez reçu la liste des candidats sur vos pupitres avec les indications des couleurs de bulletins. Je prie tous les députés de bien vouloir rester à leur place jusqu'à la fin de la récolte des bulletins et je prie également les journalistes de faire attention au niveau des photos ou des films afin que le secret des votes soit bien respecté.

*(La séance est suspendue durant quelques minutes afin de permettre le dépouillement des bulletins de vote.)*

**La présidente** : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner le résultat des élections.

## 32. Elections du Parlement

### 32.1 Présidence du Parlement

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	11
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	46
Majorité absolue :	24

Brigitte Favre (UDC) est élue par 42 voix ; 4 voix éparses. *(Applaudissements.)*

### 32.2 Première vice-présidence du Parlement

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	8
Bulletins nuls :	3
Bulletins valables :	48
Majorité absolue :	25

Amélie Brahier (PDC) est élue par 45 voix ; 3 voix éparses. *(Applaudissements.)*

### 32.3 Deuxième vice-présidence du Parlement

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	13
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	44
Majorité absolue :	23

Pauline Godat (VERT-E-S) est élue par 31 voix ; 13 voix éparses. *(Applaudissements.)*

### 32.4 Deux scrutateur-trice-s

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Sont élus : Bernard Varin (PDC) par 53 voix et Leïla Hanini (PS) par 46 voix ; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

### 32.5 Deux scrutateur-trice-s suppléant-e-s

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Sont élus : Blaise Schüll (PCSI) par 52 voix et Ivan Godat (VERT-E-S) par 46 voix. *(Applaudissements.)*

## 33. Elections au Gouvernement

### 33.1 Présidence du Gouvernement

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	20
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	37
Majorité absolue :	19

David Eray (PCSI) est élu par 36 voix ; 1 voix éparse. *(Applaudissements.)*

### 33.2 Vice-présidence du Gouvernement

#### Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	4
Bulletins nuls :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Jacques Gerber (PLR) est élu par 52 voix ; 2 voix éparses. *(Applaudissements.)*

**La présidente** : Je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues. Je leur souhaite beaucoup de plaisir. J'ai maintenant le grand plaisir de passer la parole à la nouvelle présidente de notre Parlement, Madame la députée Brigitte Favre. Chère nouvelle présidente, tu as la parole.

**Mme Brigitte Favre** (UDC) : Madame la Présidente du Parlement jurassien, Madame la Présidente du Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers amis, tout d'abord j'aimerais vous exprimer mes plus vifs remerciements, chers collègues, de m'avoir élue Présidente du Parlement jurassien 2022. Je suis très émue par votre témoignage de confiance. Je vous avoue que, même dans mes rêves d'enfance les plus fous, je ne me suis jamais imaginée sur le perchoir comme première citoyenne de ce canton. Quand en 2015 Frédéric Juillerat, Jean-Pierre Mischler et Thomas Stettler ont frappé à ma porte pour me motiver à me mettre sur la liste pour les élections au Parlement jurassien, j'étais certes extrêmement motivée par le fait de pouvoir m'engager pour ma région de cœur, mais je n'étais pas tout à fait consciente de ce qui allait m'attendre dans les années à suivre.

J'aimerais adresser ici mes remerciements cordiaux à mon parti politique et mes collègues de l'ancien comme de l'actuel groupe parlementaire qui m'ont permis d'accéder à cette haute fonction. J'aimerais mentionner ici tout spécialement Messieurs Romain Schaer et Thomas Stettler, hommes politiques bien connus dans cet hémicycle qui, en leur fonction respective comme ancien et nouveau président du parti cantonal, ont placé leur confiance de multiples fois en moi. Ce n'était pas un pari gagné d'avance puisque la gent féminine n'avait encore jamais représenté un tel parti dans cette salle avant moi. C'est donc avec d'autant plus de fierté que j'ai à nouveau intégré notre groupe lors de cette nouvelle législature, avec maintenant à mes côtés deux femmes comme renfort. En parlant de renfort, je suis extrêmement heureuse que non seulement les femmes mais aussi ma région, les Franches-Montagnes, seront bien représentées durant les années à suivre au Bureau du Parlement. Je profite de la tribune pour féliciter cordialement Mesdames Amélie Brahier et Pauline Godat pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions respectives.

Je suis honorée de pouvoir exercer ma fonction avec vous à mes côtés. Si certains Francs-Montagnards auraient eu l'impression, ces dernières années, que notre région est un peu délaissée par le Canton, car une centralisation générale autour de la capitale aurait eu lieu, soyez rassurés. Si les autres régions ne viennent pas à nous, c'est nous qui allons prendre les choses en main et venir à eux. En 2022, même le Gouvernement sera probablement en mains franc-montagnardes en la personne de Monsieur le ministre David Eray, mais je vais respecter le protocole et ne pas anticiper mes félicitations à son égard, même si je n'ai nul doute que tu seras élu.

Ma reconnaissance va aujourd'hui spécialement à ma famille, mon conjoint Julien et mes enfants Maëlle et Nolwenn, mais aussi à mes parents, mon frère et ma sœur ainsi que leurs conjoints, mes amis, mon associé, mon employé, ainsi qu'à mon apprenti qui devront subir l'année prochaine de multiples absences de ma part et qui combleront ce trou, je le sais, avec beaucoup de brio, de compétence et de la grande fiabilité. Sans eux, je ne pourrais vivre cette expérience. Merci.

Etant donné qu'il n'y aura malheureusement pas de réception officielle dans ma commune ce soir, dû à la situation sanitaire actuelle, et que je n'aurai plus l'occasion de vous adresser la parole aujourd'hui, je profite de cette tribune pour remercier et féliciter Madame la Présidente sortante du Par-

lement, Katia Lehmann, pour son année présidentielle écoulée. Tu as su instaurer une ambiance saine dans cet hémicycle, basée sur le respect et l'ouverture d'esprit envers chacune et chacun. Avec ton humour et ton charme, tes excellentes connaissances des rouages politiques, ta gentillesse et ta brillance pour mener nos débats, tu as représenté ce Parlement et notre canton avec excellence. Quoiqu'un petit détail d'imperfection reste dans ma mémoire, une certaine soirée, le 3 septembre 2021, dans un petit village ajoulot lors d'une fête extraordinaire où nous avons évité de justesse de passer une soirée raclette pimentée sans poivre. Enfin, selon certains dires, un seul moulin à poivre à disposition de tout le monde ne remplissait pas vraiment le protocole anti-COVID. Chère Katia, merci pour cette belle année passée à tes côtés. Permits-moi de te transmettre un petit cadeau à utiliser lors d'une prochaine soirée raclette en famille ou entre amis. (*Rires.*)

Tous mes remerciements vont également à notre présidente sortante du Gouvernement, Madame la ministre Nathalie Barthoulot, qui a géré la situation si particulière, surtout en début d'année, avec brio. Il y a un excellent moment que j'ai eu l'honneur de vivre avec toi cette année, Nathalie, c'est le moment où nous avons appris, après un appel téléphonique historique, par tes cris de joie, que Moutier allait rejoindre le canton du Jura. Ton enthousiasme et ton énergie positive font un bien fou à ce canton. Merci beaucoup pour ton engagement.

Je tiens à remercier notre ancien secrétaire et actuel chancelier, Jean-Baptiste Maître, pour sa disponibilité et son excellent travail effectué, ainsi que tous ses collaboratrices et collaborateurs du secrétariat qui ont œuvré dans l'ombre. Je me réjouis d'être la première présidente à pouvoir profiter des services de notre nouveau secrétaire, Monsieur Fabien Kohler. Après une année avec moi, il saura relever tous les autres défis, j'en suis sûre.

J'essaierai, comme ma prédécesseure, d'être à la hauteur de vos attentes, de représenter ce canton qui nous est tant cher de la meilleure des façons. Nous vivons actuellement dans un climat politique et social compliqué. Notre Canton devra faire des efforts multiples pour rééquilibrer ses finances. Si cela s'avère être une tâche qui sera plutôt accomplie par notre Gouvernement, il est également de notre responsabilité de parlementaires d'y prêter main-forte. Un de mes souhaits pendant mon année présidentielle est que ce Parlement continuera de briller avec des idées neuves, parfois farfelues, parfois plus réalistes, acceptées ou rejetées, mais que nous continuions de bouger. Être un jeune canton avait des inconvénients, surtout au début de l'indépendance, mais être un jeune canton nous donne aussi la possibilité d'agir en tant que jeune. Je souhaite que nous continuions de rêver grand et de poursuivre nos rêves avec des moyens innovants et avant-gardistes, comme ce canton a su si bien le faire dans le passé. Avec la situation exceptionnelle que nous vivons depuis quelques temps avec la pandémie, je souhaite aussi que nous nous serions les coudes, que nous restions attentifs aux avis de chacune et chacun sans exclure personne de cette société qui semble devenir toujours plus exclusive pour certaines et certains. Cette situation ne doit pas se détériorer davantage et nous devons veiller au bien-être des plus faibles de notre société.

Il me tient à cœur de réitérer mes remerciements à vous, chers collègues, chers Jurassiennes et Jurassiens. Merci de m'avoir accueillie. Merci d'accueillir d'autres gens comme moi parmi vous à bras ouverts. Merci de vous êtes battus

pour votre indépendance. Merci de me donner la possibilité d'appeler vos terres aussi mes terres, nos terres. Merci de rester indulgents suite à mes éventuelles erreurs linguistiques ou fautes de compréhension pendant mon année présidentielle. Je donnerai le meilleur de moi-même pour être à la hauteur. Comme disait Churchill : « La perfection est l'ennemi du progrès ». Je m'y tiendrai sans trop grandes difficultés. D'ailleurs, veuillez m'excuser, chers collègues, de ne toujours pas encore savoir le texte entier de la Rauracienne par cœur. Promis, Pierre-André, à la fin de cette année ce sera chose acquise.

Le petit biscôme que vous trouvez à votre place vous est transmis par mes soins. Il parvient d'une jeune entrepreneuse des Bois et vous donne un petit avant-goût de ce qui vous attend, nous l'espérons en tout cas vivement, cet été, sous les sapins des pâturages francs-montagnards. Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles et proches, de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous. Vive la République et Canton du Jura. (*Applaudissements.*)

**La présidente** : Je remercie la nouvelle présidente élue pour ses paroles qui n'ont manqué ni de sel ni de poivre ainsi que pour les petits pains d'épices et pour toutes les paroles qui m'ont été adressées au préalable. Je te souhaite vraiment, Brigitte, une année 2022 extraordinaire, enrichissante et pleine de satisfaction, toujours au service de l'Etat et de ses concitoyennes et concitoyens, j'en suis persuadée.

C'est avec grand plaisir que je passe la parole au nouveau président 2022 du Gouvernement, Monsieur le ministre David Eray.

**M. David Eray**, ministre de l'Environnement : Je tiens chaleureusement à vous remercier toutes et tous pour votre soutien et la confiance témoignée. C'est avec fierté et responsabilité que j'accueille la fonction que vous m'attribuez pour les 12 prochains mois. Ces deux dernières années, la présidence du Gouvernement a pris une dimension particulière, faite d'un peu moins d'invitations et de représentations et davantage de séances et responsabilités supplémentaires pour la gestion de la crise. L'année 2022 devrait s'inscrire encore dans cette lignée, même si nous nous souhaitons comme meilleurs vœux pour cette cuvée un retour à la normale.

Je souhaite féliciter chaleureusement Brigitte Favre pour son accession à la présidence du Parlement. Brigitte, je te souhaite bien évidemment tout le meilleur pour 2022 mais, avant tout, je te souhaite un Marché-Concours formidable. J'en fais de même pour Amélie Brahier qui accède à la vice-présidence du Parlement. Félicitations aussi à Pauline Godat pour son élection à la deuxième vice-présidence du Législatif cantonal. Si vous aimez les Franc-Montagnards, vous allez adorer les Franc-Montagnardes. De toute façon, vous n'aurez pas le choix. Je me demande d'ailleurs si l'alésage du tunnel de La Roche n'a pas provoqué cette déferlante de présidences franc-montagnardes sur Delémont. Je suis particulièrement ravi de former avec ces dames l'équipe franc-montagnarde des présidents pour l'année 2022. Il est particulièrement réjouissant de relever la forte présence féminine des nouvelles autorités de notre Parlement. C'est assurément un signal encourageant pour les nouvelles générations.

Jacques Gerber, cher collègue, je te félicite à ton tour pour ton élection à la vice-présidence du Gouvernement.

C'est un gage de confiance de pouvoir m'appuyer sur toi durant l'année à venir en cas de besoin. Et souviens-toi, la dernière fois j'avais eu un petit accident de VTT et tu avais été pas mal sollicité pour me remplacer et me suppléer. Merci déjà Jacques d'être prêt à tout. Je serai prudent.

Permettez-moi également de féliciter notre nouveau chancelier, Jean-Baptiste Maître, pour son travail et son engagement important cette année, pour ne pas dire un travail dédoublé, en tout cas sur une période de l'année. Félicitations et bienvenue aussi au secrétaire du Parlement fraîchement élu, Fabien Kohler.

Je profite de cette tribune pour féliciter Madame la présidente du Gouvernement, chère Nathalie, pour ton engagement sans relâche durant l'année écoulée. Tu me l'as bien dit Nathalie, tu es présidente jusqu'au 31 décembre à minuit. Mais Nathalie, en janvier, il faudra lâcher prise. Je te remercie Nathalie pour ton énergie, pour ton souci permanent à toujours avoir veillé, à déboucher sur des solutions constructives malgré le contexte exceptionnel et pas facile avec cette crise. Merci pour l'important travail effectué, aussi pour la bonne humeur qui a le plus souvent accompagné la conduite de nos séances. D'ailleurs, tu as aussi un petit esprit de compétition à mes yeux, puisque tu as mis la barre très haute au niveau du Gouvernement jurassien. Sachez que Nathalie a réussi à diriger une séance de Gouvernement et de la traiter en 45 minutes, chrono en main. Il restait un point à traiter, le budget. Du coup, nous en avons eu jusqu'au soir.

Mes félicitations aussi à Katia Lehmann pour ton année présidentielle qui s'est déroulée de la meilleure des manières avec, bien évidemment, le contexte de la pandémie qui t'a privée de plusieurs représentations. Mais tu as su très bien mettre en valeur cette fonction, tu as su très bien présider les séances et je te remercie également et te félicite pour cette belle année que tu as fait passer au Parlement jurassien. Merci Katia.

Mes remerciements les plus sincères vont également aux chefs de services et aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui ont gardé le cap tout en faisant preuve d'adaptation durant ces derniers mois de crise sanitaire. Merci bien évidemment à mon parti, à mon groupe parlementaire, pour leur soutien. Merci pour les échanges et les débats parfois vifs mais toujours constructifs et visant le meilleur pour notre canton. Merci à vous toutes et tous. Je tiens également remercier ma secrétaire, Francesca Mauro, pour son important travail effectué dans l'ombre, travail d'une redoutable efficacité. Merci Francesca.

Si je suis aujourd'hui face à vous, c'est grâce au soutien infaillible de ma famille. Je tiens à dire merci à mes trois cadets ici présents, Jeanne, Adèle et Louison, merci beaucoup et je n'oublie pas Emilie, notre grande qui est au boulot aux Bois. J'ai un peu d'émotion, excusez-moi. Un merci tout particulier à mon épouse Séverine pour ton soutien ô combien précieux. Merci du fond du cœur à mes parents, à mes sœurs, qui sont représentés aujourd'hui par ma maman Lucienne. Il est important pour moi de prendre du temps pour ces remerciements parce que c'est grâce à vous tous que j'ai la chance de faire de la politique et que la politique soit aussi une grande partie de ma vie aujourd'hui, merci beaucoup.

Nous terminons cette année 2021 et amorçons la prochaine avec des doutes et des craintes. Le contexte actuel de la 5<sup>e</sup> vague nous préoccupe au plus haut point. Nous vivons actuellement, aujourd'hui, assurément une des phases

les plus critiques de cette crise. Il apparaît évident que sans la vaccination nous ne serions pas en mesure de faire face aujourd'hui. Notre rôle, chers collègues, est de protéger la population mais aussi de protéger notre hôpital et son personnel. Les effectifs des équipes de soins sont soumis à rude épreuve depuis de longs mois déjà. Je tiens ainsi de manière très solennelle à féliciter l'ensemble du personnel de toute la chaîne de santé. Je vous invite avec moi à les applaudir chaleureusement quelques instants. Nos applaudissements vont aussi aux membres de l'équipe COVID cantonale de la cellule COVID, qui travaillent sans arrêt, sans relâche et qui vont également durant ces fêtes travailler sans cesse pour venir à bout si possible de cette pandémie.

Mesdames et Messieurs, lors de la cérémonie marquant son départ, le 2 décembre dernier, la chancelière allemande Angela Merkel a eu cette phrase forte, que je reprends à dessein : « Cette pandémie a montré l'importance de la confiance dans la politique et dans la science, mais aussi la fragilité de cette confiance ». Notre démocratie vit de la capacité à accorder sa confiance aux politiques et aux scientifiques. J'aurais envie de dire à tout un chacun. Sans confiance, il est difficile d'accorder sa solidarité et de s'engager en faveur du collectif. C'est là une autre leçon et non une valeur que nous devons garder plus que jamais en tête après ces longs mois de crise. Il est important de croire en la science et faire confiance à notre démocratie. Il est également primordial de faire preuve de solidarité et de garder espoir, tout comme il est important de continuer à soutenir tous les acteurs touchés par la crise, à commencer par nos entreprises. Faisons face ensemble.

Ce caractère combatif et presque acharné qui définit si bien le Jurassien, et croyez-moi, en tant que franc-montagnard, je sais de quoi, je parle, ce caractère combatif nous mènera, j'en suis certain, au bout du tunnel. Pas le tunnel de La Roche, le tunnel de la crise. Chers Députés, chers collègues, il est primordial d'oublier nos divisions politiques et de nous unir pour surmonter les moments difficiles. Il faut faire preuve de réalisme. Le parcours est difficile mais, ne l'oublions pas, la volonté et la conviction ADN des Jura siens nous ont menés aujourd'hui au sein du Parlement jurassien à gouverner notre propre canton et à célébrer le rassemblement avec Moutier.

Nous vivons ces instants privilégiés car les générations précédentes ont tenu bon. Elles se sont unies talentueusement pour leurs valeurs communes. Prenons le Théâtre du Jura pour exemple. L'idée de la création d'un théâtre date de 1969. Cette volonté a été portée par les milieux culturels du Jura historique. Rien n'était gagné au départ. Mais grâce à cette ambition typique jurassienne, il y a trois mois, nous avons pu inaugurer un théâtre au sein de notre canton. Ce théâtre est la réalisation concrète d'un rêve grâce au bon vouloir de la société civile. Aujourd'hui, nous bénéficions d'un lieu de rassemblement qui, à travers son offre culturelle, permettra de faire rayonner le Jura au-delà de ses frontières.

Une autre réalisation cette année, après tant d'acharnement, l'arrivée de Moutier. Ce transfert tant attendu permettra au canton de développer son attractivité, de saisir les opportunités en accroissant sa démographie. Le Gouvernement tiendra ses engagements faits à la population pré-vôtoise. Nous préparons ce changement de canton activement et y mettons toute l'énergie et la bonne volonté nécessaire. Politiquement, ne nous laissons pas piéger par des réactions patriotiques, certes compréhensibles, mais qui

pourraient se révéler nuisibles dans le chapitre qui est ouvert. Unissons-nous, enfants de la Rauracie, pour donner la main aux Prévôtois dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Mesdames et Messieurs, offrons à nos enfants non seulement un canton aux frontières redessinées et où il fait bon vivre, mais surtout une planète en santé. Celles et ceux qui me connaissent savent aussi ma sensibilité pour la cause environnementale. La transition énergétique mérite une action appuyée de notre part. Les autorités jurassiennes s'engagent et agissent concrètement face à l'ampleur des enjeux climatiques. Comme vous le savez, le Gouvernement a mis en route un plan cantonal pour le climat visant à mettre en œuvre au plus vite des mesures concrètes en faveur de l'environnement. L'une d'entre elles est le développement des transports publics. Chaque Jurassienne et Jurassien doit pouvoir bénéficier d'un moyen de transport public efficace, peu importe la région où il vit. D'ailleurs, suite à la Conférence de Glasgow sur le climat, la Confédération a annoncé vouloir doubler la part modale des transports publics. C'est un énorme défi pour les collectivités, également une énorme opportunité de réduire notre impact carbone lors de nos déplacements. Pensez à l'environnement, pensez au climat, pensez au développement durable et agissez CJ, agissez CFF, agissez MOBIJU.

Avant de conclure, je souhaite évoquer deux éléments qui me définissent au-delà de mon engagement politique mais qui l'influencent sans nul doute : le caractère compétitif du sportif qui sommeille en moi et aussi le caractère entrepreneurial de ma précédente carrière professionnelle. Je souhaite que nous œuvrions ensemble à former un Jura compétitif, tout d'abord grâce à nos entreprises. Nous avons la chance de voir prospérer des sociétés innovatrices ayant un positionnement marqué et salué dans le domaine des technologies et des métiers de la précision, sans oublier bien sûr l'horlogerie qui est le pilier fondateur de l'industrie jurassienne et qui nous expose bien au-delà de notre région. Le Gouvernement souhaite promouvoir tous ces acteurs économiques et y associer la jeunesse jurassienne et les diplômés des grandes écoles. Nous devons miser sur la jeunesse et la formation. Martin Vetterli, ancien directeur de l'EPFL, école avec laquelle le Jura collabore depuis 2009, avait dit ceci au Gouvernement jurassien, je cite : « Afin qu'un Etat soit compétitif, deux aspects sont importants. Une démocratie qui fonctionne et une éducation publique de qualité ». Ces propos m'ont marqué car dans le Jura nous avons ce potentiel. Certains classements ont d'ailleurs confirmé la bonne performance de nos écoles. En s'appuyant sur ces deux piliers fondamentaux, une démocratie vivifiante et un système de formation de haute qualité, notre canton a la capacité pour innover, pour inventer, pour se projeter et pour continuer à rêver.

Mesdames et Messieurs, nous sommes un petit canton mais continuons à voir grand. Nous avons tous compris que la capacité à réaliser les desseins qui nous animent seront notre enjeu numéro un. Le Gouvernement et moi-même nous y engagerons avec force et conviction. Avant de nous y atteler, il est temps en cette fin d'année de penser à souffler et surtout prendre un peu de hauteur. Mes collègues à la présidence du Parlement, les trois, se joindront certainement à moi pour vous inviter durant cette pause hivernale à profiter de notre belle région, notamment des activités sportives dans les Franches-Montagnes. Je vous souhaite à toutes et tous des fêtes de fin d'année à la fois reposantes et tonifiantes. Joyeux Noël. Merci de votre attention et vive

le Jura. (*Applaudissements.*)

**La présidente** : Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de ces élections. Il me reste à vous adresser, comme le veut la tradition, quelques mots et, pour ce faire, je vais donc céder ma place à ma successeuse et rejoindre la tribune.

Madame la nouvelle Présidente du Parlement jurassien, Monsieur le nouveau Président du Gouvernement jurassien, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les Députés, chers invités. C'est avec émotion que je monte à cette tribune pour clôturer cette année présidentielle 2021. Permettez-moi, pour commencer, de féliciter les élus du jour et en premier lieu Madame Brigitte Favre pour son élection à la présidence du Parlement, Madame Amélie Brahier pour son élection à la vice-présidence, Madame Pauline Godat pour son élection à la deuxième vice-présidence et nos valeureux scrutatrices et scrutateurs pour leur réélection. Mes félicitations également au nouveau président du Gouvernement, Monsieur le ministre David Eray et à Monsieur le ministre Jacques Gerber pour son élection à la vice-présidence du Gouvernement.

Comme vous avez pu le constater, il y a beaucoup de premières pour notre canton à saluer aujourd'hui. Première fois qu'une députée UDC est élue à la présidence du Parlement, première fois qu'une députée verte est élue à la deuxième vice-présidence du Parlement, première fois qu'un trio féminin se retrouve à la présidence avec, en plus, une présidente sortante, un trio féminin 100% franc-montagnard de surcroît, cela est inédit également, associé à un président du Gouvernement teignon lui aussi. Vous formerez une équipe de choc. Avec une telle équipe à sa tête en 2022, le Parlement saura, à n'en pas douter, prendre la hauteur nécessaire et ne pas se perdre dans le brouillard de débats parfois peu constructifs.

Revenons toutefois à cette année 2021 au cours de laquelle l'agenda n'aura certainement pas été aussi chargé que d'ordinaire pour la présidente. Malgré tout, cette première année de la législature n'en demeurera pas moins marquante à plus d'un titre. Pendant les premiers mois de l'année, alors que les restrictions étaient les plus élevées, et soucieuse malgré tout de garder ou renouer le contact avec la population, nous avons décidé, avec Madame la Présidente du Gouvernement, d'aller à la rencontre de diverses structures, associations ou entreprises. A défaut d'être invitées, nous nous sommes donc invitées et ces visites resteront des moments phares de cette année. Si ces dernières semaines les annulations ont à nouveau joué les trouble-fêtes dans nos agendas, j'aurai quand même eu le privilège d'étreindre le costume de présidente pendant quelques mois avec presque un petit goût de comme avant. J'ai vraiment apprécié chacune de ces invitations, chacun de ces instants à sa juste valeur.

Cette année 2021, marquée tout comme 2020 par la pandémie, nous aura permis tout de même de vivre des émotions exceptionnelles. Le 28 mars et le large oui des citoyennes et citoyens de Moutier pour rejoindre leur maison jurassienne restera inoubliable et ces murs ont certainement tremblé lors de mon cri de joie à l'annonce du résultat. Le titre fantastique du HCA, son ascension le 28 avril, l'inauguration du Théâtre du Jura début octobre resteront aussi parmi les moments marquants de cette année. J'aurai eu l'immense plaisir et le privilège de partager nombre de ces

représentations aux côtés de la présidente du Gouvernement et je tiens à te remercier sincèrement, chère Nathalie, pour ta bienveillance, pour ta générosité et pour avoir associé, à chaque fois que cela était possible, la représentation de notre Parlement à tes côtés. Ces émotions et ces souvenirs resteront d'autant plus forts qu'ils ont été partagés et je t'en suis vraiment très reconnaissante.

Côté séances, avec un Parlement largement remanié et un nouveau règlement d'organisation, les débuts ont été marqués par une inévitable période d'adaptation, sans parler des impératifs liés à la crise sanitaire qui ont nécessité de nombreux ajustements. Après un premier semestre à la Halle des expositions, nous avons retrouvé notre salle avec plus ou moins d'enthousiasme mais, comme présidente, c'est vraiment un grand plus de vous voir de plus près. J'avais exprimé dans mon discours, lors de mon élection, mon souhait de veiller à ce que les discussions se déroulent dans un climat serein et respectueux. Si les débats ont quelque fois été nourris, vous m'avez toutes et tous plutôt simplifié la tâche, même si certains d'entre vous m'ont tout de même passablement challengé, si vous me permettez cet exceptionnel anglicisme.

Au chapitre des services rendus, je voudrais vraiment remercier grandement toute l'équipe élargie du Secrétariat du Parlement. Comme présidente, je pense être bien placée pour louer votre efficacité, votre réactivité et votre serviabilité toujours avec le sourire. Cette année n'a pas du tout été un long fleuve tranquille et vous avez su vous adapter au mieux à toutes les réorganisations successives. Un merci particulier à Jean-Baptiste, secrétaire a.i., encore pour quelques petits jours, pour m'avoir coachée, renseignée, accompagnée, m'avoir permis de vivre cette année au perchoir sereinement. Tu sais toujours trouver les bons mots, penser à tout, anticiper, réagir, avec un calme et une patience dont tu ne te départis jamais. Un merci appuyé également à Brigitte, Alexandra, Jérémy, Benjamin, Nicole, ainsi qu'aux huissiers Louis-Philippe et Fabio et à Nadine, pour les nombreux services rendus. L'année prochaine devrait permettre de retrouver un peu de stabilité au secrétariat et je souhaite une belle entrée en fonction à Fabien. Je ne doute pas qu'il sera très rapidement dans le bain.

Merci également à mes collègues du Bureau du Parlement. J'ai eu beaucoup de plaisir durant ces trois années passées à assister puis présider ces séances. J'ai beaucoup appris au contact de mes prédécesseurs, Gaby et Eric, et j'ai beaucoup apprécié l'excellent état d'esprit qui a régné lors de nos discussions. Nous n'avons pas manqué de dossiers à traiter et, entre les adaptations constantes pour suivre le protocole sanitaire et la procédure d'élection du secrétaire général, les ordres du jour de cette année auront été particulièrement riches.

Chère Brigitte, ces trois années passées à tes côtés au Bureau m'auront permis d'apprendre à te connaître davantage et je suis convaincue que tes qualités d'écuyère et de musher te seront précieuses pour franchir sans encombre tous les obstacles qui seraient susceptibles de se dresser le long de ce parcours présidentiel. Tu seras en tous les cas bien entourée par un équipage de haut niveau pour mener à bien cette expédition. Mon prédécesseur m'avait remis l'an dernier une boussole pour m'aider à garder le cap. Je dois dire qu'elle m'a été précieuse et qu'en plus de m'aider à ne pas perdre le nord, nous avons même gagné un peu de sud. A mon tour de te remettre une petite attention qui devrait se

révéler d'une efficacité redoutable dans la gestion des débats. En effet, tu as certainement déjà réalisé qu'être présidente c'est aussi être la gardienne du temps de parole. Une mission hautement périlleuse dès lors qu'il s'agit de canaliser, voire interrompre certains orateurs, et je n'emploie orateurs volontairement qu'au masculin. Il me semble qu'une sonnerie stridente au terme du temps accordé serait plus incitative qu'un appuyé « Monsieur le Ministre » ou « Monsieur le Député ». Voici donc de quoi avertir les bavards qu'il est temps de conclure et peut-être même pourrait-on envisager d'équiper certains pupitres d'office. (*Applaudissements.*)

Oui, le temps passe vite et pas seulement à la tribune. Je te souhaite de profiter et d'apprécier chaque opportunité que cette fonction ne manquera pas de t'offrir. Je ne doute pas que tu prendras grand plaisir. Et complétée du président du Gouvernement, vous représenterez brillamment notre canton et nos institutions.

Je ne saurais conclure sans vous remercier encore une fois, chères et chers collègues, pour votre participation active à mon année de présidence. Merci aux membres du Gouvernement et un merci particulier à mon groupe parlementaire pour la confiance témoignée, le soutien et les conseils avec un merci spécial à son président Fabrice. Merci également à ma famille pour avoir supporté mes absences et mes petites montées d'adrénaline. Cette année restera à n'en pas douter une riche expérience à laquelle vous aurez largement contribué et je me réjouis désormais de retrouver ma place de députée. Je vous souhaite à toutes et tous de lumineuses fêtes de fin d'année, entourés de vos familles et formule mes vœux pour que 2022 se rapproche le plus possible de la normalité, ce qui serait déjà exceptionnel.

Avant de transmettre le témoin à Brigitte, je vous invite à vous lever pour chanter la Rauracienne.

*(La séance est levée à 17 heures.)*